

La revue catholique des idées et des faits

UT SINT UNUM !...

vendredi 23 mars 1923

Sommaire :

Les embarras du nationalitarisme	René Johannet
Les attirances de l'Au-dela :	
le P. Valentin Paquay	Ignace Beaufays, O. F. M.
L'Annonciation par M. Denis	Th. Bondroit
La petite fille et le nouveau Pape	Paul Cazin
Le "Renan et nous ,,	
de P. Lasserre	Chanoine Halfants
Le problème flamand	
accords, critiques et questions	N. Wallez
Les idées et les faits : Chronique des idées : Encyclique et Pastorale, J. Schyr- gens. — Italie, L. Picard. — Allemagne. — Angleterre.	

La Semaine

Le projet voté à la Chambre a été repoussé au Sénat, lequel s'est également déclaré adversaire du dédoublement pur et simple. La formule Braun a été renvoyée en commission ainsi que la proposition de Broqueville.

Il paraît impossible que la dite commission ne s'aperçoive pas des graves dangers du projet Braun. Maintenir Gand-français si un quart des étudiants inscrits le demandent, et créer Liège-flamand quand un quart des étudiants inscrits le réclameront, serait faire de Gand et de Liège des centres d'agitation néfaste à la paix intérieure et à l'unité nationale.

D'autre part, l'exaltation des passions nationalistes est telle, que la solution Braun entraînerait certainement la désertion de Louvain par beaucoup d'étudiants catholiques, qui se croiront obligés d'aller les uns à Gand, les autres à Liège, soutenir la « cause » (que ce soit la cause flamingante, ou que ce soit la cause anti-flamingante). Les intérêts religieux de la Belgique ne pourraient que s'en trouver gravement compromis.

Et l'on est bien obligé de revenir toujours à cette conclusion qu'il n'y a d'issue possible que dans le sens de Gand-flamand avec la part la plus large faite au français.



**LAMPE
FANAL**
TRIOMPHE DE L'INDUSTRIE NATIONALE

EN VENTE CHEZ TOUS LES BONS ÉLECTRICIENS

GROS: 30, RUE DU MARCHÉ-AUX-POULETS,
BRUXELLES. TÉL.: BR. 191.03

Crédit Général Liégeois

SOCIÉTÉ ANONYME

Capital : 60.000.000 Réserves : 17.000.000

Siège Social : LIÈGE, rue Georges Clémenceau, 5

Succursale : BRUXELLES, rue Royale, 68
rue des Colonies, 35

Agences : ANVERS, avenue de France, 119
BRUGES, rue Nicolas Despars, 11
CHARLEROI, Quai de Brabant, 16
COURTRAI, rue de Tournai, 30
MONS, rue de la Station, 16
OSTENDE, Square Marie-José, 1
ROULERS, place Saint-Amand, 29

Bureaux : BRUXELLES-MARITIME,
place Saintelette, 30
VILVORDE, rue de Louvain, 18
FOSSÉS — GHISTELLES — PONT
A CELLES — SPRIMONT — THOU-
ROUT-FRAMERIES-LENS s/DENDRE

Filiales : CRÉDIT GÉNÉRAL LIÉGEOIS, A. G. Edel-
strasse, 5, à Aix-la-Chapelle.

BANQUE D'EUPEN ET DE MALMEDY,
à Eupen et Malmédy.

*Escompte de valeurs commerciales — Ouvertures de Crédit —
Comptes de dépôts — Avances sur titres — Lettres de crédit
et chèques sur les principales villes belges et étrangères.*

*Encaissement de coupons — Ordres de Bourse — Dépôts de titres
— Vérification des tirages à la demande des Clients —
Souscriptions aux emprunts d'État, de villes, de sociétés, etc.*

LOCATION DE COFFRES-FORTS
CREDIT A L'EXPORTATION ET A L'IMPORTATION

La revue catholique

des idées et des faits

Journal de la Semaine

38, Boulevard Botanique, Bruxelles

Compte-chèque : 48916

Téléphone : B.9945.

Conditions de l'abonnement :

Un an 25 francs

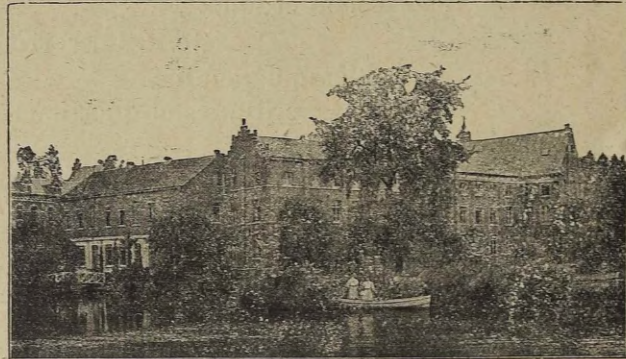
Six mois 15 francs

Le numéro 75 centimes

Pour l'étranger port en sus

Numéros spécimens sur demande

Institut S^{TE}-ANNE



DIRIGÉ PAR LES

SŒURS DE L'UNION AU SACRÉ-CŒUR

situé dans un coin du pays brabançon

à HOEGAERDE (près Tirlemont)

au sein d'un vallon choqué par la nature

entouré d'un parc de 7 hectares

SECTION MÉNAGÈRE SUPÉRIEURE

SECTION DES LANGUES MODERNES

Chaque élève jouit d'une chambre garnie

Prix de la Pension : 1800 francs

Les embarras du nationalitarisme

Une paix nationalitaire

Que les paix conclues à Versailles, à Neuilly, à Sèvres, à Saint-Germain, à Trianon, soient, en principe, à travers les imperfections et les hypocrisies, des paix nationalitaires, il serait difficile de le nier. Partout où les diplomates sont intervenus après les soldats, ils ont choisi ostensiblement pour guide — non pas pour guide unique, non peut-être pour guide véritable, — mais pour guide principal, le nationalitarisme. C'est la première fois dans l'histoire du monde qu'une idée (ou ce qu'on appelle de ce nom depuis environ un siècle) de cette nature, avec des prétentions à l'objectivisme, se soit imposée de la sorte au cours d'un règlement d'une pareille envergure.

Les conséquences généralement acceptées de cette intervention idéologique ont été diverses.

Aucun peuple (en tant du moins que défini *nationalitairement*, car il resterait à savoir, par exemple, s'il n'y a pas eu quelques escamotages de peuples, au Monténégro, en Slovaquie, en Macédoine, etc.), ou importante fraction de peuple n'a été incorporé contre son gré manifeste, en cas de doute, par plébiscite, à un Etat étranger. Au contraire, on s'est efforcé d'aliéner les nouvelles frontières politiques, sur les frontières nationalitaires, et de rappeler au jour des nations englouties.

Là où les circonstances n'ont pas permis de former une nation particulière, il a été pourvu, par des procédés *ad hoc* (autonomie et protection spéciale), à la sauvegarde des précieuses minorités.

Un procédé d'annexion nationalitaire : le mandat

Pour la première fois on a refusé — au moins en théorie — d'échanger « les populations comme du bétail », suivant l'expression consacrée, et, là même où il a fallu — triste nécessité — changer le statut politique d'immenses régions coloniales ou relativement arriérées, on a eu recours au système du *Mandat*.

Elle n'est pas absolument nouvelle, dans un sens, cette appellation de *mandat*, car, après tout, si l'Autriche-Hongrie a pu s'installer, après 1879, en Bosnie Herzégovine, c'est en vertu du « mandat » que le Congrès de Berlin lui avait confié, et cet exemple de ce vocable employé pour atténuer une chose un peu forte, n'est pas le seul qu'on puisse alléguer. Mais il semble que là, comme dans le cas de la *Société des Nations*, le mot ait dégagé de lui-même une conception nouvelle. En tout cas ce n'est qu'à partir de 1919 et certainement en corrélation avec le nationalisme, excité par la guerre, que ce terme de *mandat* fut employé en grand, et conformément aux avantages généraux et aux restrictions juridiques de toutes sortes, impliqués par le mandat, dont le droit civil a fourni depuis des millénaires la définition.

Mais les deux appellations, celle du droit civil et celle du droit international public, pour identiques qu'elles soient dans la forme, concident-elles dans le fond ? Il n'en est rien, et, dans un ouvrage très instructif, un juriste, M. Cioriceanu, a rappelé que le propre du *mandat* imaginé par Wilson, consis-

tait en réalité à être une *tutelle*. Aussi bien tout n'est-il que confusion dans cette notion, ou plutôt dans cet expédient. Où apparaît en effet le mandat international ? Dans le pacte de la *Société des Nations*. C'est la *Société des Nations* qui confie à l'un ou l'autre des États faisant partie de la *Société* le soin d'administrer tel ou tel territoire. Il existe à la *Société des Nations* une section spéciale chargée de suivre cette administration, dite *section des mandats*, dont M. Rappard est président, et c'est lui qui spécifie que les puissances qui, aux termes « de l'article 22 de ce Pacte, ont accepté ces mandats ont assumé une responsabilité semblable à celle d'un tuteur à l'égard d'un pupille ».

Voici, du reste, le texte intégral de cet important article 22 :

Art. 22. — « *Les principes suivants s'appliquent aux colonies et territoires qui, à la suite de la guerre, ont cessé d'être sous la souveraineté des Etats qui les gouvernaient précédemment et qui sont habités par des peuples non encore capables de se diriger eux-mêmes dans les conditions particulièrement difficiles du monde moderne. Le bien-être et le développement de ces peuples forment une mission sacrée de civilisation, et il convient d'incorporer dans le présent Pacte des garanties pour l'accomplissement de cette mission.*

« *La meilleure méthode de réaliser pratiquement ce principe est de confier la tutelle de ces peuples aux nations développées, qui, en raison de leurs ressources, de leur expérience, ou de leur position géographique, sont le mieux à même d'assumer cette responsabilité et qui consentent à l'accepter : elles exercent cette tutelle en qualité de mandataires et au nom de la Société.*

« *Le caractère du mandat doit différer suivant le degré de développement du peuple, la situation géographique du territoire, ses conditions économiques et toutes autres circonstances analogues.*

« *Certaines communautés, qui appartenaient autrefois à l'Empire ottoman, ont atteint un degré de développement tel que leur existence comme nations indépendantes peut être reconnue provisoirement, à la condition que les conseils et l'aide d'un mandataire guident leur administration, jusqu'au moment où elles seront capables de se conduire seules. Les vœux de ces communautés doivent être pris d'abord en considération pour le choix du mandataire (1).*

« *Le degré de développement où se trouvent d'autres peuples, spécialement ceux de l'Afrique centrale, exige que le mandataire y assume l'administration du territoire à des conditions qui, avec la prohibition d'abus, tels que la traite des esclaves, le trafic des armes et celui de l'alcool, garantiront la liberté de conscience et de religion, sans autres limitations que celles que peut imposer le maintien de l'ordre public et des bonnes mœurs, et l'interdiction d'établir des fortifications ou des bases militaires ou navales*

(1) Le Conseil de la *Société des Nations*, dans le règlement relatif aux mandats, a disposé, à l'article 2, que le mandat des pays classés dans la catégorie A, à savoir le *Grand Liban*, la *Syrie*, la *Palestine*, la *Mésopotamie*, « composera de simples conseils et n'affectera en rien l'autorité du gouvernement national local ».

et de donner aux indigènes une instruction militaire, si ce n'est pour la police ou la défense du territoire, et qui assureront également aux autres membres de la Société des conditions d'égalité pour les échanges et le commerce.

» Enfin, il y a des territoires, tels que le Sud-Ouest africain et certaines îles du Pacifique austral, qui, par suite de la faible densité de leur population, de leur superficie restreinte, de leur éloignement des centres de civilisation, de leur contiguïté géographique au territoire du mandataire, ou d'autres circonstances, ne sauraient être mieux administrés que sous les lois du mandataire, comme partie intégrante de son territoire, sous réserve des garanties prévues plus haut dans l'intérêt de la population indigène.

» Dans tous les cas, le mandataire doit envoyer au Conseil de la Société des Nations, un rapport annuel concernant les territoires dont il a la charge.

» Si le degré d'autorité, de contrôle ou d'administration à exercer par le mandataire n'a pas fait l'objet d'une convention antérieure entre les membres de la Société, il sera expressément statué sur ces points par le Conseil.

» Une Commission permanente sera chargée de recevoir et d'examiner les rapports annuels des mandataires et de donner au Conseil son avis sur toutes questions relatives à l'exécution des mandats.

C'est le 27 janvier 1919, en séance plénière de la Conférence de la Paix, que le président Wilson mit en avant cette idée du mandat dont l'origine est assez vulgaire et très impérialiste, dit M. Maufrat de l'Espine.

Au grand mécontentement des États-Unis, la France, l'Angleterre et le Japon avaient déjà conclu secrètement entre eux trois arrangements particuliers, dont le dernier (1919) attribuait au Japon les îles Carolines et le groupe Marshal, arrachés aux Allemands. C'était l'hégémonie des Nippons dans l'océan Pacifique.

Comment M. Wilson pouvait-il payer ce coup direct sans paraître accepter la théorie des chiffons de papier ? Il y réussit en proposant d'internationaliser ces colonies allemandes, de les placer sous le contrôle général de la Société des Nations et de désigner une puissance comme déléguée de la Société afin de les administrer.

Tout d'abord, M. Lloyd George s'opposa à cette proposition, mais, le même jour, au cours de la seconde séance du Comité des représentants des cinq grandes Puissances, « l'Angleterre déclara n'avoir aucune objection à faire contre l'adoption d'une telle procédure, tandis que les représentants des autres Puissances s'y opposaient. »

Les manières de voir de M. Wilson finirent néanmoins par prévaloir. Peu à peu la procédure s'organisa (5 août 1920) et l'on distingua plusieurs espèces de tutelles, les mandats A, B, et C correspondant aux alinéas 4, 5 et 6 de l'article 22 (1).

Il n'est pas inutile de faire remarquer que ce système (assez peu original, car il reproduit la manière de faire adoptée, il y a une trentaine d'années, par lord Cromer, en Egypte), compliqué, hypocrite, plein de traquenards (car un mandat est toujours révoquant et le simple jeu de la majorité peut, par

(1) Sur 14 mandats l'Empire britannique en a reçu 6 (Togo et Cameroun pour partie, l'Est-Africain en presque totalité, Nauru dans le Pacifique (conjointement avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande), la Mésopotamie et la Palestine. Le dernier mandat lui a été confié le 22 juillet 1922.

L'Afrique du Sud reçut le Sud-Ouest africain, l'Australie reçut la Nouvelle-Guinée, la Nouvelle-Zélande Samoa.

Le Japon, les îles au nord de l'Équateur, et l'île de Yap.

La France eut la Syrie, la plus grande partie du Cameroun et du Togo.

La Belgique obtint une petite partie de l'Est Africain.

exemple, restituer à l'Allemagne tout ou partie de ses anciennes possessions), manque en outre de bases juridiques : un mandat ne saurait en effet déléguer plus de pouvoirs qu'il n'en possède lui-même. Or, la Société des Nations, loin d'avoir participé à la guerre, en est un des résultats; de plus, elle compte de nombreux membres qui de 1914 à 1919 furent neutres. C'est donc par la plus magnifique des usurpations qu'elle s'est emparée des biens de l'État allemand pour en faire largesse. Toutes les opérations de la « section des mandats » à la Société des Nations constituent la plaisanterie juridique la plus considérable qu'on ait imaginée jusqu'à ce jour et tous ses actes constituent des nullités absolues en droit international public, et, à ce titre, imprescriptible. Elles ne subsistent que par tolérance et en raison des rivalités impérialistes dont elles constituent un masque assez reluisant.

Elles se relient aux préoccupations nationalitaires les plus authentiques qui font des nations quelque chose d'incompréhensible et de souverain, irréductibles les unes aux autres. La définition du mandat fournie par M. Cioriceanu, met en relief ces considérations. Elle est parfaite en son genre. Qu'est-ce que le mandat international ?

« Une institution de droit international public, répond-il, où les peuples arriérés et incapables de se gouverner eux-mêmes et qui se trouvent sous la souveraineté de la Société des Nations, sont confiés par celle-ci à ceux de ses membres les plus avancés dans la voie du progrès, et qui, volontairement, se chargent de les éduquer et de les guider vers le *self-government*, qui leur sera reconnu lorsque ce but sera atteint » (1).

C'est un *protectorat nationalitaire*.

En pratique les procédés les plus traditionnels de la foire d'empoigne furent mis en œuvre dans la distribution des mandats qui se fit à Versailles et à San Remo. La Société des Nations s'empressa de seconder dans ce sens l'œuvre des diplomates, et les types des mandats décernés par elle, confient souvent au mandataire nouveau plus de prérogatives et une souveraineté plus insupportables que celles dont pouvaient se targuer les précédents bénéficiaires. Sa désinvolture vis-à-vis du droit international éclata encore dans ce fait que quelques-uns des mandats donnés par elle sont antérieurs à une dévolution des territoires par cession diplomatique régulière. Le cas de la Palestine, avant et après 1922, est probant à cet égard.

Quant au succès du nouveau procédé, il faut attendre encore, pour savoir à quoi s'en tenir. En tout cas il est remarquable qu'une des créatures les plus cyniques et les plus ingrates de l'Angleterre en Orient, l'émir — ou plutôt le roi — Feyçal, coiffé d'un mandat mésopotamien, s'en déclare très mécontent.

Au correspondant du *Chicago Tribune* qui lui posait la question de la reconnaissance du mandat britannique, il déclarait :

« Le système des mandats, organisé par Wilson, n'est pas compatible avec les buts des petits peuples qui veulent l'indépendance. Les peuples arabes, comme d'autres petites nationalités, désirent pouvoir être libres en fait, comme ils le sont nominalement. »

Il n'en reste pas moins que le procédé du mandat, si douteuses qu'apparaissent sa naissance et son allure, fait partie du train d'idées à la mode depuis 1760 et que caractérise le nationalitarisme. A ce titre les différentes paix de 1919, 1920 ainsi que les remaniements postérieurs, toujours en cours, culminent dans deux manifestations, dont l'une est le mandat, dont l'autre est le plébiscite. (A suivre.)

RENÉ JOHANNET.

(1) *Les mandats internationaux*, par G. CIORICEANU. Paris, 1921.

Les attirances de l'Au-delà

Le P. Valentin Paquay

En 1889, étant de résidence au couvent de Gand, j'avais entendu parler du P. Valentin, mais je ne le connaissais pas. Un jour, je vis entrer au chœur, un peu avant l'heure du salut, un franciscain d'une soixantaine d'années. Les yeux baissés, les mains dans les manches, il s'agenouilla vers le milieu du sanctuaire, baisa la terre, adora le S. Sacrement, puis se rendit dans une stalle, où il se prosterna et s'absorba dans la prière. On aurait dit une statue, tant était grande son immobilité. Tout le temps que dura la cérémonie, il demeura les yeux fixés sur la sainte Hostie avec une expression d'amour ineffable.

Après la bénédiction, un religieux s'approcha de lui et l'appela à la sacristie pour se confesser. Aussitôt le P. Valentin se leva et le suivit. A mon tour, je voulus tenter l'expérience... Il me répondit quelques paroles, très courtes et très cordiales, quelque chose comme : « Bon courage, mon enfant, tout ira bien. N'oubliez pas la Sainte Vierge. Ave Maria. Dites avec moi : Doux Cœur de Marie, soyez mon salut ! C'est fini ! » Puis l'absolution. Lentement, très lentement, et d'un ton pénétré, il récita les prières, articula *Ego te absolvo* avec une force particulière en traçant posément un grand signe de croix, et, souriant, me congédia.

Depuis, je le revis souvent, je me confessai encore à lui bien des fois, et je l'entendis prêcher plusieurs retraites. J'eus également la bonne fortune de voyager avec lui et de passer quelques jours au couvent de Hasselt, où il vécut pendant un demi-siècle.

En recueillant mes souvenirs dans le but de fixer sa physionomie et de le faire revivre quelques instants devant vous, je m'arrête à la parole de S. Gr. Mg. Rutten, évêque de Liège : « Le P. Valentin fut un apôtre du confessionnal ». Ce mot résume sa vie, caractérise son activité, explique sa réputation de sainteté.

On a calculé que le P. Valentin entendit des confessions pendant plus de cent mille heures ! Quantité de personnes s'adressaient à lui, entreprenaient de coûteux voyages pour se confesser à lui et ne voulaient pas mourir sans le voir à leur chevet. Certains jours, les séances au confessionnal duraient depuis l'aube jusque bien avant dans la nuit et les pénitents s'allongeaient en rangées interminables. Une fois, que je lui demandais si pareille affluence ne le fatiguait pas, il me répondit joyeusement : « Je pense que c'est encore pire d'attendre son tour pendant plusieurs heures et j'ai pitié de ces pauvres gens ».

* * *

Qu'est-ce donc qui attirait ainsi les foules ?

Sa facilité à absoudre ? Était-il, comme qui dirait « un confesseur à bon marché », un brave homme, expédiant son monde en cinq secs, sans jamais poser de question et avec une pénitence dérisoire ? Était-il un prêtre naïf ou ignorant, qui distribuait des absolutions à tour de bras avec quelques mots aimables ?

Tous ceux qui l'ont approché, s'accordent à proclamer que le P. Valentin n'était pas un naïf. Esprit vif et pénétrant, mûri par une longue expérience des hommes, il connaissait le tréfonds du cœur humain et n'était pas dupe des feintes. Sous sa bonhomie apparente, il cachait un sens très averti des réalités de l'existence et démêlait sans peine les mobiles les plus secrets.

Laborieux et familiarisé avec l'étude de la morale, il possédait un véritable « esprit théologique ». Il s'était si bien assimilé les principes de la science sacrée, que ses réponses paraissaient jaillir de source et s'offrir spontanément. Il ne ressemblait en rien aux savants, férus de science livresque, et qui sont obligés d'étayer par de longs raisonnements les opinions qu'ils émettent. En lui aucune trace du bourrage de crâne. Mais des idées très claires, très simples et très sûres d'elles-mêmes.

D'ailleurs, voici un fait.

Le confessionnal du P. Valentin était assiégé et certaines personnes prétendaient, à tort ou à raison, lui avoir extorqué une absolution, refusée par d'autres confesseurs. Deux motifs pour lesquels de bonnes âmes, que dévorait le zèle pour la maison de Dieu, en arrivèrent non seulement à critiquer amèrement sa conduite, mais à le dénoncer à l'évêché comme « un véritable fléau pour la Religion » ! Tant de fiel entre-t-il dans l'âme des dévots ?...

Le fait est que le P. Bernard Van Loo, à cette époque supérieur provincial des Franciscains de Belgique, fut interpellé à ce sujet par l'évêque de Liège. Voici ce qu'il répondit à Mgr de Montpellier : « Le

curé d'Ars (nous disons aujourd'hui : le bienheureux curé d'Ars) a subi le même sort. Le P. Valentin se trouve donc en bonne compagnie. Les religieux du couvent d'Hasselt, à même de juger le P. Valentin dans nos conférences hebdomadaires de théologie morale suivies de discussions, lui attribuent des connaissances extrêmement solides ; ce qui n'a pas de quoi surprendre, car il consacre à l'étude tous ses moments de loisir. Interrogé par moi, au cours de la visite canonique (1), et sur mon ordre par le supérieur de la résidence, il a exposé magistralement les vrais principes, notamment en ce qui regarde les occasions prochaines du péché, et nous a assuré qu'il interrogeait tous les messieurs au sujet des journaux qu'ils lisaient. Il ne manque pas de personnes qui se vantent d'avoir obtenu ailleurs une absolution que le P. Valentin leur avait refusée. Enfin, accusé déjà à l'évêché autrefois, il y a passé un examen oral avec tant de succès, qu'il a reçu — chose assez rare pour un jeune confesseur — juridiction pour la vie ».

Néanmoins, l'évêque chargea d'une enquête Mgr Bogaerts, son grand vicaire. Le docte prélat entendit les dépositions de beaucoup de prêtres du Limbourg. La plupart étaient les pénitents du P. Valentin. Il l'interrogea lui-même longuement, en particulier sur les matières où, prétendait-on, il se montrait trop condescendant ; « par bonté de cœur », ajoutaient charitablement ses détracteurs !... Le résultat fut cette parole de l'enquêteur : « Plût à Dieu que tous les prêtres possédassent la moitié ou seulement le tiers des connaissances théologiques du P. Valentin ! »

Fort instruit, il était aussi extrêmement timoré, ayant horreur de la moindre faute, à tel point qu'il se confessait lui-même tous les jours. Car, prétendait-il : « Je manque sans cesse, mais si ma faiblesse est grande, la miséricorde de Dieu est plus grande encore. Tout à la confiance en Jésus, venu pour sauver les pécheurs, je répète sans cesse : Sacré Cœur de Jésus, j'ai confiance en vous, Doux Cœur de Marie, soyez mon salut ! »

Ce n'était donc pas « le bon marché » dû à l'ignorance, à la nonchalance ou à l'afféterie du langage, qui lui assuraient une nombreuse clientèle.

Alors quoi ?

Le titre de cette causerie vous le dit : c'était l'attraction de l'au-delà.

* * *

Personne qui ne se soit parfois senti impressionné par le silence de la mort. L'être chéri, qui répondait par un sourire, par un regard affectueux, par une parole aimante, reste sans voix, malgré nos larmes et nos objurgations : « Où es-tu, mère bien-aimée, époux adoré ?... Es-tu heureux ?... Souffres-tu ?... Sais-tu encore quelque chose d'ici-bas ?... Me vois-tu ?... Penses-tu à moi ?... ».

Mais les yeux restent clos, la face de marbre, les lèvres figées dans l'immobilité de la mort... O ! cette éternité, vers laquelle nous sommes entraînés comme un frêle esquif sur les rapides des grands fleuves africains ! Ce trou noir, où s'engouffrent l'une après l'autre les générations humaines, et qui, semblable au sphinx du désert, garde son éternel secret !...

Or, le P. Valentin, assurait-on, lisait dans les cœurs et soulevait parfois un coin du voile, qui cache les mystères d'outre-tombe. Il excellait surtout à apaiser les âmes troublées, « trop réfléchissantes » comme les appelle S. François de Sales, ou visitées par de cruelles épreuves.

Dans le dossier du postulateur de la cause, les faits, dûment certifiés, abondent. J'en passe des quantités et je cite au hasard (2).

Une dame, dont le fils vient de mourir au Congo, toute en pleurs, s'agenouille au confessionnal : « Ne pleurez pas, lui dit le P. Valentin, votre fils est en paradis. Il est mort si pieusement ! Le samedi suivant

(1) Le P. Bernard Van Loo, bachelier en théologie de l'Université de Louvain, fut chargé par l'Autorité ecclésiastique d'examiner le cas de Louise Lateau, la stigmatisée de Bois d'Haine, qui pendant plusieurs années attira l'attention du monde catholique sur les mystérieuses questions des visions et des stigmates. Prévenu d'abord contre elle, grâce au P. Huchant, il se déclara plus tard favorable à la thèse du surnaturel divin. Une étude plus approfondie et surtout le spectacle de la patience et de l'humilité de la servante de Dieu, l'avaient amené à cette conclusion.

(2) LÉOPOLD QUINOT, *La Vie et les Vertus du Père Valentin Paquay*, seconde édition, Imprimerie S. François, 4, rue des Carmes, Malines, 1922. — Prix : 5,00 francs. Franco : 5,65 francs.

il est entré au ciel. — Mais le respect humain, mon Père ! N'avait-il pas abandonné son scapulaire ? — Non, bonne mère, rassurez-vous, il en l'a pas déposé ». Quelques semaines plus tard, au laconisme du télégramme, annonçant la mort, succède la lettre d'un missionnaire, qui écrit à cette dame en lui détaillant les derniers jours de son enfant : « Votre fils, revêtu de la livrée de Marie, fidèlement conservée, est mort comme un saint ».

Un monsieur demande pour se confesser à la sacristie. A brûle-pour-point, le Père lui dit : « Il y a quatorze ans que vous y pensez ». (C'était exact.) Et lui remettant son billet de confession : « Continuez, mon cher ami, à réciter votre chapelet dans votre poche ! » (Le fait était encore exact et connu du seul pénitent.) Enfin, sur le billet étaient écrits correctement ses nom et prénom. Or, l'on ne s'était jamais vu et le monsieur habitait loin d'Hassel.

A la veille d'un mariage, « Ma fille, dit-il à la fiancée, il faut entrer au couvent ». La jeune fille éclate de rire et court raconter à la maison l'étrange aventure. Mais, voyez, le soir une brouille s'élève entre les promis et amène la rupture. Quelque temps après, nouvelle visite au P. Valentin, qui lui redit : « Ma fille, il faut entrer au couvent ». Vexée de l'insistance, elle répond : « Mon Père, après ce qui est arrivé, le mariage me dégoûte, mais aussi le couvent me répugne. Je resterai célibataire. — Non, mon enfant, cet état n'est pas pour vous. Entrez donc dans tel couvent (qu'il lui désigne). — Jamais de la vie, ce couvent me déplaît. — Cependant vous y entrerez et vous y vivrez heureuse ». L'année ne s'était pas écoulée, que la jeune fille, changeant d'idée, entra au couvent indiqué. Elle y vécut très heureuse.

Une autre fois, il dit à un homme, qui termine l'accusation de ses péchés : « Est-ce tout, mon enfant ? — Oui, mon Père. — Cependant, ajoutez le saint homme, tel jour, à tel endroit vous avez encore commis tel péché ». C'était vrai, et le pénitent l'avait oublié.

Plusieurs fois, le P. Valentin a paru voir à distance : « Allez chez vous, dit-il à un religieux, votre mère est mourante ». Le moine part aussitôt et trouve sa mère à l'agonie.

« Votre oncle de... », dit-il à une dame, qui l'aborde un matin au confessionnal, est mort cette nuit ; mais, soyez sans crainte, il est au ciel ». Dans la journée, un télégramme de l'endroit annonce le décès, survenu dans des circonstances très édifiantes.

* * *

Le regard du P. Valentin plongeait-il donc dans l'an-delà ?

Le fait est que sa conversation était dans les cieux, qu'il ne goûtait et ne recherchait, selon l'avis de S. Paul, que les choses de là-haut. Sa vie était une oraison continuelle. Thomas de Celano eût dit de lui, comme de S. François d'Assise : « Il était la prière même ».

Il assistait assidûment à l'office du chœur, même lorsqu'il en était dispensé. Ses doigts égrenaient sans cesse son chapelet et, le soir, il aimait à prolonger sa prière au pied de l'autel. La nuit il y revenait encore, car là résidait Jésus, son bien-aimé. Quand enfin les supérieurs lui défendirent de quitter sa cellule, il y passa en oraison bien des heures, prises sur son repos, car, disait-il : « Je ne puis pas dormir ».

Prêchant des retraites dans les couvents, — et ce fut la forme la plus fréquente de son ministère au dehors — il se réfugiait dans un coin de la chapelle et y passait en prière tout son temps libre. Il invitait à prier avec lui les personnes qu'il rencontrait : « Mon ami, dit-il à un brave homme qui l'accompagnait à une gare de campagne, connaissez-vous le Pater ? — Bien sûr, mon Père. — Et l'Ave Maria ? — Sans doute. — Alors, nous réciterons le chapelet ensemble ». Et tout le long du trajet, ils prièrent à haute voix. — « Et moi, qui avais compté causer à loisir avec un saint ! » disait le brave homme, moitié fâché, moitié content.

Surtout, il méditait l'Évangile, la vie du Christ, les vérités éternelles.

A quelqu'un qui lui demandait comment il pouvait prêcher des séries de sermons, sans emporter de notes écrites : « Que voulez-vous ? répondit-il, quand on pense à ces choses tous les jours, on en parle facilement ».

* * *

Aussi possédait-il un réel talent pour dramatiser les récits de l'Écriture Sainte et de la vie des saints. A l'entendre, on aurait juré qu'il avait vu de ses yeux ce qu'il racontait. Il entremêlait son récit, généralement pittoresque et coloré, de réflexions originales, dont l'imprévu faisait le charme et dont le souvenir ne s'effaçait plus de la mémoire.

Décrivant la misère de l'enfant prodigue, tout à coup il s'arrête : « Pauvre enfant ! S'il avait eu sa mère, le malheur ne serait pas arrivé ! Heureusement, nous conservons encore notre mère, Marie ! Aimez-la beaucoup, mettez-la au courant de toutes vos afflictions, racontez-lui

vos tentations et vos difficultés. Elle vous empêchera de quitter la maison paternelle ».

Avec un grand luxe de détails, il racontait la maladie de Lazare, image de la tiédeur, et remarquait : « Ainsi vont les choses quand Jésus est loin !... Heureusement, Lazare avait des sœurs : elles ont prié Jésus pour lui, les braves filles. Mais Marthe a failli tout compromettre par sa lenteur à obéir. Priez donc pour les pauvres pécheurs, vous les ramèneriez au Sauveur, obéissez comme des enfants et vous obtiendrez des miracles ».

Son esprit primesautier lui suggérait des saillies humoristiques :

« Ma sœur, dit-il à une religieuse affligée, vous devez l'effacer, vous devez l'effacer, entendez-vous ? — Effacer quoi, mon Père ? — Vous devez l'effacer, vous dis-je. — Mais encore, effacer quoi ? — Effacer des litanies, l'invocation : Consolatrice des affligés... si Marie ne vient pas à votre aide ».

Au cours d'une retraite, parlant de l'obéissance religieuse, tout à coup il apostrophe une statue placée près de la porte : « Mon bon S. Joseph, pourquoi restez-vous là ? Vous êtes si mal placé, exposé aux courants d'air et puis si loin de la Sainte Vierge ! D'ailleurs, le socle qui vous porte est trop étroit. Impossible d'y faire tenir des fleurs et des candélabres. Le Frère sacristain se désespère chaque fois qu'arrive votre fête. Venez donc ici. Voici une place qui vous convient mieux, plus en évidence, à côté de celle que vous aimez tant, une place de choix et qui n'a pas tous les inconvénients de l'autre... Eh quoi ! vous faites la sourde oreille, vous restez immobile. Mes avances ne vous séduisent pas !... Ah ! je comprends, c'est le supérieur qui vous a placé où vous êtes. A moins qu'il ne vous déplace lui-même, vous ne bougeriez pas, car vous êtes juste, c'est-à-dire obéissant parfaitement à la volonté de Dieu... Voyez-vous, mes enfants, il faut obéir comme S. Joseph, demeurer malgré tout et sans murmure dans l'emploi que l'obéissance vous impose. Alors aussi on dira que vous êtes justes et vous mourrez comme S. Joseph entre les bras de Jésus et de Marie ».

Un autre jour, prêchant sur la prière à des congréganistes, il s'interrompt, et crie vers le ciel : « S. Jacques, écoutez-moi ! Il y a ici quelqu'un qui se plaint de ne pas voir exaucer sa prière ! Vous avez écrit sur l'oraison une lettre inspirée par l'Esprit-Saint. Dites donc, qu'y a-t-il ? Pourquoi ce retard ?... Et S. Jacques de répondre : Inutile d'attendre. Cette personne n'obtiendra jamais rien... ? ! — Tout simplement parce qu'elle manque de confiance. Elle ressemble aux flots agités par le vent. — Voyez-vous, mes enfants, comme le prêchait le curé d'Arc, pour obtenir quelque chose du bon Dieu, il faut le demander avec la certitude qu'on l'obtiendra, l'enlever de force, aurait dit S. Grégoire ».

En ce temps-là le nouveau supérieur de notre couvent d'Hassel avait chargé le P. Valentin de prêcher contre les divertissements de la kermesse, qui, paraît-il, donnaient lieu à certains abus...

Quoi qu'il en soit, le Père monta en chaire et s'acquitta de son message à peu près en ces termes : « Mes frères, nous avons un nouveau gardien. Il m'a chargé de vous annoncer que dimanche prochain commence la kermesse en cette ville, et il vous recommande de vous divertir... mais chrétiennement, sans offenser le bon Dieu ! » Puis, se tournant vers le jubé, où le nouveau supérieur, entouré des religieux, assistait au sermon, il continua : « Père gardien, on voit bien que vous êtes fraîchement débarqué parmi nous. Vous ne connaissez pas les braves gens d'Hassel. Ici, la kermesse n'est pas une occasion de péché. Loin de là. Aucune jeune fille ne se rend au bal. Aucun homme ne boit outre mesure. Personne ne se dérange. Ce jour-là on récite un chapelet en plus, et c'est tout !... ».

Mais, direz-vous, il était donc un peu farceur et se gaussait du monde, le saint homme !

Eh oui ! mon Dieu ! Tout comme saint Philippe de Néri, dont il racontait volontiers — et avec quelle saveur ! — les faits et gestes souvent pétillants d'humour.

Pour vous édifier à ce sujet, écoutez ce qu'il fit à Fall-Mehr, chez les Sœurs de Charité, où il prêchait la retraite. Le dernier jour, la supérieure dut s'absenter. Le Père en profita pour haranguer la communauté en ces termes : « Mes sœurs, à l'exemple de Sainte Thérèse, visitez vos cellules, enlevez-en tout le superflu ! On a besoin de si peu de chose pour vivre ! La pauvreté est une vertu si agréable à Jésus, qui ne possédait même pas une pierre pour y reposer la tête ! Portez donc à la chambre de votre Mère Supérieure tout ce dont vous pouvez vous passer, même en vous gênant un peu ».

La supérieure, à son retour, fut stupéfaite. Dans sa chambre s'en-

tassaient les objets les plus hétéroclites, et sa cellule était devenue un véritable bazar.

D'ailleurs, le P. Valentin accordait ses joyusetés tantôt avec son zèle des âmes, ce qui faisait qu'on ne s'ennuyait pas aux retraites qu'il prêchait et qu'on en sortait bien décidé à devenir meilleur coiffe que coiffe, tantôt avec sa soif demortification, comme lo squ'observant à la lettre l'ordre reçu, il s'en allait « par le chemin de fer » en longeant la voie ferrée et au cœur de l'hiver « portait des bas »... dans sa poche.

* * *

Très dur pour lui-même et ingénieux à se faire souffrir, il était très doux et très condescendant pour les autres.

Il accueillait tout le monde au confessionnal avec une aménité, une charité qui confondait. Plus d'un pécheur sentit les larmes lui monter aux yeux, en s'entendant appeler : « Cher petit, mon enfant, mon ange, mon petit Berchmans » (car il nourrissait une dévotion particulière pour ce saint Jésuite belge, dont il conservait l'image à côté de celles du Sacré-Cœur et de la sainte Vierge, dans son confessionnal).

Plus d'un, ému de ne recevoir pour toute pénitence d'une vie de péché, qu'un invocation à répéter avec le P. Valentin, sanglotait et suppliait : « Père, donnez-moi davantage ! Une grande pénitence, je vous prie ! » Mais lui : « Non, cher petit, cela suffit. Je ferai le reste moi-même. Soyez sage à l'avenir et priez bien la sainte Vierge ! »

Seul le scandale, causé par la mauvaise presse, les exhibitions licencieuses, les propos impies ou blessants pour l'honneur du prochain troublait la sérénité de son âme. Car c'était faire du mal aux petits que Jésus aime et sur lesquels veillent jalousement les anges. Il était capable de véhémence contre ceux par qui le scandale arrive. Ses discours débordaient alors d'indignation, étonnaient par leur énergie : « Quand il s'en mêle, disait-on, c'est sérieux et pour de l'éloquence, c'est de l'éloquence et de la bonne encore ! »

Mais ce n'était là qu'un éclair, impressionnant et qui fit trembler plus d'un coupable, mais vite éteint, le regard courroucé suivi de l'immense commisération et de l'infinie mansuétude, que note l'Évangile.

« Surtout, communiez souvent ! » Que de fois il a répété cette recommandation ! « Pourquoi donc communier seulement quatre ou cinq fois par semaine, demande-t-il à une âme pieuse ; n'y a-t-il pas sept jours depuis le dimanche jusqu'au samedi ? Alors, pourquoi ne pas communier chaque jour, quand Jésus lui-même nous apprend à demander le pain quotidien ? Vos misères, vos défauts, vos péchés, dites-vous ! Quel langage ! Jésus n'est-il pas venu pour les malades et pour les pauvres et pour les pécheurs ? Il ne vous demande qu'une chose : votre cœur. Dites-lui : Seigneur, je veux, je désire vous aimer beaucoup. C'est tout, Marie fera le reste. Approchez-vous sans crainte. »

Par son apostolat en faveur de la communion fréquente, le P. Valentin fut, au XIX^e siècle, déjà le précurseur du Pape Pie X.

Les saints jouissent de ces intuitions et personne mieux qu'eux ne possède « l'esprit du Christ ».

* * *

Quelles lumières et quelles grâces ornaient l'âme du serviteur de Dieu ? Peut-on découvrir le secret de sa vie intérieure ?

Mgr Gay a dit quelque part dans son traité de la foi, que le monde ressemble au temple de Jérusalem. On y distingue un parvis, un sanctuaire, un saint des saints. Tous sont admis dans le parvis, les prêtres seuls pénètrent dans le sanctuaire, mais le saint des saints est inaccessible : c'est la résidence de la divinité.

Ainsi en est-il des saints, ces « temples de Dieu », comme les appelle S. Paul. Tous peuvent constater certains actes de leur vie, qui révèlent des héros de l'amour, car la sainteté c'est l'amour pour Dieu, héroïquement poussé jusqu'à la parfaite haine de soi. Les âmes spirituelles, familières de l'ascèse, et quelquefois voyageuses par des voies mystiques, entrevoient quelque chose des trésors accumulés dans leur cœur. Mais Dieu seul connaît le dernier mot de cette étonnante union avec le Divin, qui transforme les saints et en quelque sorte les divinise.

Chez le P. Valentin, tout le monde pouvait constater un merveilleux ensemble d'actions, de paroles, d'attitudes, qui faisait dire à ceux qui l'approchaient : « C'est un saint du bon Dieu ». Beaucoup ignoraient son nom, mais tous connaissaient « le saint Père d'Hasselt ». On vivait plus tranquille ou l'on mourait plus confiant, quand on avait reçu l'absolution de lui. Après sa mort, on continue à se recommander à ses prières et l'on raconte les nombreuses faveurs obtenues par son intercession. Sa tombe est un but de pèlerinage très fréquenté. Quand, le 22 novembre dernier, Rome approuva le procès informatif de l'évêque de Liège, et quand la population d'Hasselt apprit que le Pape Pie XI venait de signer le décret permettant d'introduire la

cause de béatification, ce fut une joie délirante. Les cloches sonnèrent à toute volée. On chanta le *Te Deum*. On exulta à la pensée que bientôt un culte public serait rendu à celui que dans leur cœur ils appellent : « le saint ».

Ceux qui l'ont approché, et surtout ceux qui, s'inspirant de ses exhortations et de ses exemples, ont cherché à imiter ses vertus, témoignent comment le P. Valentin, pour employer la parole des biographes de S. François, « s'appliquait à cacher Jésus dans son homme intérieur », *studebat in interiorem hominem recondere Jesum*. Fidèle partout et toujours, en public comme en privé, aux moindres prescriptions de sa règle religieuse, le serviteur de Dieu gagne à être connu de près. Au rebours des grands hommes qui perdent souvent à être vus dans l'intimité, et qui cessent d'être des héros pour leur valet de chambre, le P. Valentin édifie dans les plus petites, disons dans les plus vulgaires particularités de sa vie. Une admirable unité inspire toute sa conduite et y introduit l'harmonie.

Il est pieux, obéissant, chaste, charitable, patient, calme et recueilli ; il célèbre chaque jour la sainte messe et, quand on lui reproche d'y consacrer trop de temps : « Que voulez-vous, soupirez-t-il, il arrive que je ne puis pas continuer !... »

Jamais ses supérieurs ne surprennent en lui le moindre murmure, la plus petite velléité de désobéissance. A tout ce qu'ils lui imposent, il répond invariablement : « Très bien. Comme il vous plaira ». Quand ils le consultent sur ses préférences, il s'afflige : « Ce n'est pas à moi de choisir. Parlez donc ! J'obéirai ». C'est le *perinde ac cadaver*, que S. Ignace de Loyola, après S. François, demande à ses fils, « pour l'amour de Dieu », ajoute ce dernier.

Cette obéissance, il la pratique envers les curés dans leur presbytère, envers les supérieures des moniales, quand, d'occasion, il est leur hôte. Il la pousse même si loin, qu'il avale des œufs couvés, qu'on lui a servis par mégarde, en lui disant : « Mangez-les ! » S. François n'a-t-il pas rappelé dans son testament, à propos des débuts de l'ordre : *Eramus idiotæ et subditi omnibus*, « Nous étions des gens simples et soumis humblement à tout le monde » ?

« Depuis toujours, avoue-t-il, j'ai dit au bon Dieu : Plutôt mourir mille fois que de commettre le moindre péché ! » Aussi ne songe-t-il jamais à s'appliquer à lui-même les distinctions théologiques entre péché mortel et péché véniel. L'ombre même du mal l'effraie et sa prière devient haletante quand les circonstances amènent l'évocation de certaines turpitudes.

Plein de sollicitude pour les autres, il épie les occasions de rendre service à ses confrères. Il prend toujours pour lui, lorsqu'il est supérieur ou maître de ses actions, la part la plus rude et la plus rebutante du travail. Quand on lui demande des nouvelles de sa santé, il répond invariablement : « Grâce à Dieu, je vais bien, très bien, mais vous, ajoutez-t-il vivement, vous devez vous soigner, ne pas trop vous fatiguer, prendre des forces. Car vous n'êtes pas robuste. Vous prêchez tant ! Vous étudiez tant ! », et que sais-je encore ?

Bref, il réalise dans sa vie la devise d'un autre franciscain, S. Pascal Baylon : « Pour soi-même un cœur de juge, pour les autres un cœur de mère, pour Dieu un cœur d'enfant ». Ses sentiments d'amour filial se trahissent par des transports enflammés et une inépuisable éloquence, quand il parle de l'Eucharistie, du Sacré-Cœur de Jésus, de la sainte Vierge Marie. Quant à mettre à nu le fond de son âme, il faut y renoncer. Le secret a été bien gardé. Il est mort sans s'être livré, ou comme le disait d'une manière exquise la petite Sœur Thérèse de l'Enfant Jésus : « Ces pages ne se liront jamais sur la terre ».

* * *

En septembre 1904, le P. Valentin se rendit chez les Sœurs Clarisses d'Hasselt, pour les confessions des Quatre-Temps : « Mon enfant, dit-il à l'une d'elles, c'est la dernière fois que je viens ici. J'irai bientôt en paradis ».

De fait, il souffrait atrocement de la gangrène sénile qui « cravachait ses pauvres jambes », et d'une maladie de cœur, qui lui causait de pénibles oppressions.

Finalement il lui fut impossible de suivre les exercices de la communauté. Il dut garder le lit. Comme on l'engageait à bien se couvrir : « Bientôt il fera encore plus froid au cimetière », dit-il ; et à son infirmier : « S. François riait quand il était cloué sur un lit de douleurs. Savez-vous pourquoi ? Il voyait une belle couronne au-dessus de la tête du frère qui le soignait ».

Lui-même sollicite les derniers sacrements. Il veut communier à genoux, demande humblement pardon au supérieur et à ses confrères des mauvais exemples de sa vie, répond à toutes les prières liturgiques.

Les souffrances deviennent aiguës, lancinantes, intolérables. Il essaie de réagir en priant et en promenant autour de lui un sourire, qu'il s'efforce de rendre gai et affectueux, mais enfin : « Père, dit-il au gardien du couvent, commandez-moi de mourir ! — Jamais. — De grâce ! Par pitié ! Et sa voix se fait implorante. — Soit ! Si telle est la volonté de Dieu. — Merci, Père, moi aussi je le veux ainsi. Mon Dieu, que votre volonté soit faite ! »

Et, se tournant vers les religieux agenouillés tout en larmes autour de sa pauvre couche : « Commencez, je vous prie, les prières de la recommandation de l'âme, que je puisse unir ma voix aux vôtres ! » ...

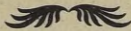
Puis ce fut le rôle de l'agonie.

A trois heures, tout était fini, l'après-midi du dimanche 1^{er} janvier 1905 (1).

P. IGNACE BEAUFAYS, O. F. M.,

D^r en théologie,

Ancien préfet apostolique de l'île de Rhodes.



L'Annonciation

par Maurice Denis (2)

Grâce à l'amabilité de l'heureux possesseur de cette belle œuvre, nous avons pu la contempler à loisir et nous avons tâché de traduire, en quelques notes rapides, l'impression qu'elle a faite aussitôt sur nous. Ce sont ces notes que l'on retrouvera développées dans ce commentaire.

Je ne sais si Maurice Denis a jamais été plus délicieux poète.

Il voit (c'était en 1920, je crois), en Bretagne (3), un fonds de plage, en amphithéâtre, formant presque, qui l'enchantait ; et, trouvant que c'est un beau coin de pays, assez beau pour que le ciel y vienne donner son baiser à la terre, il y place la scène de l'Annonciation.

O printemps de Bretagne, enchantement du monde !

Sourire virginal de la terre et des eaux !

C'est comme un miel épars dans la lumière blonde...

L'enchantement continue par la peinture. On est séduit ! Jolie vallée, comblée des bijoux de la nature ! Route décorative au possible, montante, tournante, serpentante. Sa courbe épouse des creux de prairies, où pâturent quelques boeufs. Route lumineuse, au sein des carrés fleuris, des champs où la herse rechigna. Elle prend, en passant, de petits chemins perdus, se perd elle-même sous les touffes des buissons, borde une, puis deux maisons dormantes, rencontre un Calvaire, pour aboutir enfin à ce trio de villas, piqué là-haut, comme une agrafe, au beau sommet du paysage.

Les fonds verts, baignés de lumière, même les plus lointains, ont leur couleur locale, très franche. Entre eux et les verts de l'avant, plus en valeur, comme il convient, s'interpose un air finement doux, où la lumière remue, sous les plus délicates touches de mate blancheur, qu'exalte encore (au sens pictural du mot) ce toit, là-bas, si rouge. Des touches nourries de couleur plus chaude, et dont les ombres rose-lilas sont riches, font revivre, devant nous, avec une façon de beauté grave, la Vierge et l'Archange.

De les regarder tous les deux ensemble, dans cette merveilleuse émanation de rayonnement mutuel, où se complètent les teintes savamment rapprochées, devenues maintenant vibrantes, mais discrètement, devenues discrètement irradiantes, c'est une fête pour les

(1) Né à Tongres en 1828, franciscain depuis 1849, prêtre depuis 1854.

(2) Nous devons avertir nos lecteurs que la *Reproduction* ci-jointe (d'une *photo*, d'ailleurs remarquable, sortie des ateliers Druet, à Paris) ne rend que très imparfaitement l'original, qui se trouve chez M. Hendricks-Masurel, 20, rue de l'abbé de l'Épée, à Tourcoing (Nord).

(3) A *Trestrieguel*, en *Perros-Guirec*, une plage choyée des artistes. *Perros-Guirec* se trouve dans l'arrondissement de Lannion (Côtes-du-Nord). — On sait que les *modernes* ne peuvent être exactement compris que d'après leurs *originaux* (ou, peut-être, de bonnes reproductions en couleurs), et c'est particulièrement vrai pour cette *Annonciation*, où, par exemple, le geste de l'Ange, dans la *photo*, a je ne sais quoi

yeux, nos yeux vieillies, toujours un peu « musée ancien » (sans reproche !); c'est une fête de lumière mouvante, inconnue, faite d'une multitude de rais et de grains rougeoyants, une fête pres-tigiense.

Les trouvailles techniques de l'*Impressionnisme* n'ont pas échappé à Maurice Denis, et il les tient sous sa loi.

Au premier plan, dominant la route, devant une villa (mentalement conçue), voici une espèce de perron neuf, avec un mur bas, à hauteur d'appui, dont les moellons (un peu théâtre) ont leur teinte juste, et où vient s'appuyer un large escalier de pierre, emmi les fleurs.

Blanche apparition, une jeune fille descendit là, huma la paix du paysage; savoura sa pureté, sa fraîcheur, s'en délecta les yeux et l'âme, se hissa sur le bas mur, à peine plus haut qu'un banc, puis, ayant ouvert un livre, à la page gardée par le doigt, s'y absorba...

Soudain, messenger ailé, du massif des rhododendrons, un Ange sort, s'avance au bas de l'escalier, les ailes un peu détendues, et levant les bras, dans un élan d'amour mêlé d'admiration, salue : *Ave Maria*...

Elle fut troublée, dit Luc, et, à part elle, humble, elle cherchait ce que pouvait signifier ce salut...

Troublée, oui... voyez le geste de la main gauche, si purement dessinée, qui se porte instinctivement sur le haut de la poitrine : *Moi ? ... Est-ce de moi qu'il s'agit ? ... Et voyez la tête, accablée sous le poids de la grâce, et qui s'incline, fleur alourdie de rosée. Le livre est oublié. La main, qui le tenait, s'abandonne...*

L'esprit de l'Évangile est ici. Pour l'artiste-poète, qu'est Maurice Denis, l'*Annonciation* n'est pas un fait momifié. Elle est toujours vivante. On la vit toujours. Chaque année, au 25 mars, l'Église la revit, et, dans nos pays, trois fois par jour, au son de l'*Angelus*, la ressuscite. Au fond d'elles-mêmes, de belles âmes, celles-là pour qui la présence de Jésus n'est pas un vain mot, la ressuscitent à leur tour :

Jésus est parmi vous, chrétiens, je vous le dis.

Ne levez plus les yeux si haut : le Paradis,

Où vous croyez qu'il trône à la droite du Père,

Lui plaît moins que notre humble et misérable sphère.

Nuit et jour, à la ville, aux champs, Jésus est là.

Tout à l'heure, une voix doucement vous héla... (1).

Après tous les *Primitifs* (italiens ou nôtres), Maurice Denis ne peut se résigner aux données archaïques. Il a raison. Avec son vocabulaire moderne, son accent personnel, son âme inspirée, il compose, il transpose. Le décor est familier, les personnages sont de son pays, mais le surnaturel est de tous les temps et de tous les pays. La sublime idylle, si je puis parler ainsi, peut être chantée à la française, et célébrée en pleine beauté française. Au pays de Jeanne, il y a encore des *Pucelles*, qui font même un séjour à la mer. Il y a encore des *Bernadettes*, élues du ciel. Plus fréquemment qu'en autre terre poussent des *Annonciations*. Tous les jours, Jésus s'y choisit encore des épouses. Sur la terre où se posa l'*Immaculée*, il en est qui ont reçu une dot privilégiée de sa pureté virginal, et dont la mission est non seulement d'enfanter Jésus dans leurs âmes, mais encore dans d'autres et des milliers d'autres âmes. Le divin message leur vient encore, à l'heure parfois la plus inattendue, aux endroits les plus inattendus, derrière le troupeau bêlant, auprès du rouet ou de l'écheveau, au bal même, au moment de tourner la page intéressante d'un roman, à quelques pas de la mer bleue comme le ciel.

Nuit et jour, à la ville, aux champs, Jésus est là.

Tout à l'heure, une voix doucement vous héla...

L'Annonciation recommence, nuit et jour !

Et toi, mon garçon, sache bien que ce n'est pas un conte des *Mille et une nuits*, une histoire à la Dickens, une légende orientale. C'est un fait authentique, qui s'est passé parmi les vivants, que nous sommes, et qui s'est passé pour moi, pour toi, pour nous, et qui continue de se passer chez nous, en Bretagne. L'œuvre de l'Esprit d'Amour, que symbolise cette colombe, que tu vois planant, s'accomplit ici, sur la toile. Cette irradiation rose-lilas, sorte de poussière de rayons, d'un feu doux, voilà un reflet bien joli du surnaturel. Il émane de la Vierge, il émane de l'Ange, vole sur les chemins qu'il transporte, pour ainsi dire, dans un monde enchanté ; il sourit à la terre de dessous les rémiges de l'oiseau mystique, il vibre aux flancs des coteaux, et frange tout, même les nuages, de sa joie chaleureuse.

d'emprunté, tandis que, dans le tableau original, on peut m'en croire, il est d'un naturel charmant.

(1) CHARLES LE GOFFIC, *Poésies complètes*, Paris, Plon.

Avec le rose-lilas s'harmonise un certain blanc-crème, qui mouchette de points blancs les verts francs, et marque la colerette des petites et grandes marguerites. Il traîne, en affleurements légers, sur les collines, et, sur une prairie en pente douce, il jette, par le moyen de ce linge, qui blanchit, là-bas, une sorte de coup discret de clairon éveillé.

En dessinant les silhouettes de *Marie* et de *Gabriel*, Maurice Denis a donné toute la mesure de son âme catholique. Il a vu les enfants prier. Peut-être même a-t-il contemplé l'un des plus beaux spectacles que la terre puisse voir, je veux dire un visage de *miraculée*, à Lourdes, quand l'Ange guérisseur vient à peine de s'envoler... Et Fra Angelico n'est pas bien loin !... Mais l'artiste a donné aussi toute la mesure de son talent. Le métier est épataant. Un ton lumineux, un ton qui modèle, un trait souple, très souple, et plus savant qu'il ne veut paraître, voilà. L'arabesque que fait le corps de la Vierge est d'une grâce comme étonnée d'elle-même, et (vive la sincérité !) franchement inspirée. Les mains ? qu'en pensez-vous ? Le dessin n'en est-il point parfait ?... Et tout est traité largement, dans un équilibre naturel, à mi-chemin entre la ronde-bosse et la teinte plate. Et solide !

Le peintre n'a pas forcé sa manière en créant *l'Ange*, tout à fait à la moderne, et de sa façon, à lui. C'est un élan retenu. Le geste exprime l'admiration, mais aussi l'affection caressante. Il est naïf. Un peu « enfance », et cela ne nous dérange pas, au contraire. Le parfum d'enfance est d'Évangile. La simplicité du vrai « peuple » est distinction. Oh ! ce n'est pas qu'il ait musé autour de ce personnage, non, car le trait est vif, le rythme a été comme surpris, saisi au vol, et le modelé, sans trop appuyer, laisse sentir les os. Comme pour la Vierge, la main s'est faite plus ferme, afin de souligner les lèvres et les cils, et l'œil s'est fait plus attentif encore. Maurice Denis atteint au grand style, sans bondir, au contraire, en n'y songeant pas. J'en demeure tout ébahi. Nous sommes à la plus haute cime morale.

Vous avez la phobie de la *photo*, Maurice Denis, mais soyez tranquille. Vous ne « traitez » pas l'agrandissement d'instantanés ! Vous réagissez de tout votre goût, si raffiné. Nous nous en apercevons peut-être trop. Mais, c'est égal, vous êtes prudemment *réaliste*, quand même. Je vous dirais les nom des *essences* que vous avez choisies, et pourtant elles ont quelque chose de généralisé. Vraiment, vous transfigurez tout ce que vous touchez, même les arbres...

Virtuose du dessin et du modelé, Maurice Denis connaît l'art de disposer intelligemment les lumières et les ombres ; d'observer exactement la dose d'atmosphère ; de porter, à leur place, les ombres ; de donner à ce pignon, ou à ce toit, leur soleil d'onze heures ; de coucher dans un lit chaud une mer riant et sage. Virtuose de l'harmonie, il sait « frotter » avec maestria.

En voilà des coups d'encensoir, direz-vous !... En effet, mais l'œuvre mérite le meilleur encens du monde. Vous me rappellerez que l'artiste n'a pas toujours réussi aussi bien ? Je le sais. Et, voyez-vous, c'est un peu le cas de tous les artistes, dignes de ce nom, de *Raphaël*, par exemple, et de ce bon vieux nourricier d'*Homère*, qui, à certains jours, berçait littéralement notre adolescence. Vous connaissez le proverbe...

Avouons, en terminant, que, devant cette toile de Maurice Denis, on oublie certaines *illustrations*, qui eussent été d'un tout autre aspect, d'ailleurs, en grandes fresques. Devant un tel Maître, personne ne refusera de s'incliner.

TH. BONDROIT. (1)



La petite fille et le nouveau Pape

(Nouvelle)

Deux événements capitaux vinrent, dans la même journée, mettre en grand émoi le paisible pensionnat des Dames de la Transfiguration : le Pape était mort et l'aumônier s'en allait.

Que notre Saint Père eût passé de vie à trépas, laissant l'Église orpheline et sa redoutable succession ouverte, il y avait de quoi faire réfléchir les grandes personnes de la communauté, révérendes Mères, novices et même sœurs converses, qui bientôt ne parlèrent plus, — quand le règlement permettait de parler, — que de cardinaux, de cellules et de fumées blanches ou noires.

Mais que le R. P. de Cortecloux quittât cette maison à

(1) Le 2^e tableau donné dans ce n^o sera analysé la semaine prochaine.

laquelle il prodiguait, depuis tant d'années, ses soins spirituels, c'est ce qui préoccupait surtout les élèves, car changer de confesseur, de directeur, de prédicateur et de professeur d'instruction religieuse, semble assurément plus important aux petites filles que de changer de pape.

Qui aurait-on pour aumônier ? Serait-ce un autre père jésuite ? Serait-il gros, maigre, de bonne mine ? Indulgent ou rigoureux ? Priserait-il du tabac ? Porterait-il des lunettes ? Ferait-il de beaux sermons, pas trop longs, le dimanche soir ? Tout le pensionnat paraissait attaqué d'une véritable « fièvre du conclave »

L'agitation était extrême dans la division enfantine, où l'on portait le ruban rose en sautoir sur le corsage à basque ; mais une agitation intérieure consumait les âmes et paralysait les jambes. On ne jouait plus, aux récréations. Ballons, cerceaux, cordes et raquettes traînaient par terre, au pied des arbres. Des groupes se formaient en discutant ; des couples s'écartaient en chuchotant. Et la bonne Maîtresse générale s'essouffait à courir d'un bout de la cour à l'autre, dispersant les attroupées et attroupant les dispersées :

— Allons, allons, chères enfants, remuons-nous.

Puis, ramassée en boule, gonflant les joues et comme prête à bondir sur un coursier invisible, elle frappait à grands coups ses deux mains, marquant la mesure d'une merveilleuse chanson qui avait ordinairement la vertu de soulever, comme un tourbillon de plumes, la division enthousiasmée :

Tout à l'heure, tant bien que mal,

Le sergent me hisse à cheval.

Mais, sans attendre le signal,

Je vous s'élancer l'animal.

Grands dieux ! quel fracas infernal...

Y a-t-il rien de plus amusant que de partir en imagination sur le dos d'un cheval emballé ? Du reste, pouvait-on demeurer insensible à tant de zèle et affliger cette bonne Mère ? En un clin d'œil, elle fut assaillie par une nuée frétilante de bambines, accrochées à sa robe, à ses manches, à son voile ; mais, au lieu du refrain attendu, la même question jaillissait de toutes les bouches :

— Ma Mère, ma Mère, dites-nous qui remplacera le Père de Cortecloux ?

— Ah ! murmurait la religieuse, j'espère bien que ce sera notre protecteur, S. E. le cardinal Bandelli...

Puis, riant la première de sa méprise :

— Où ai-je la tête ? Vous êtes plus curieuses que des choutettes. Amusez-vous. Il en sera ce que Dieu voudra... Allons, tout le monde en ronde !... Nous ne saurons rien, avant quinze ou vingt jours.

Dès le lendemain, on savait tout. Il est étonnant comme les choses s'apprennent vite, derrière les murs et les grilles qui semblent infranchissables aux trompettes de la Renommée. On savait que le nouvel aumônier s'appelait M. l'abbé Chambole ; qu'il ne prisait, ni ne fumait ; qu'il était docteur en droit canon, et que son âge et sa mauvaise santé l'avaient contraint d'abandonner le ministère paroissial.

C'était un homme de chétive apparence, aux manières empreintes de bénignité et de modestie, à la parole savante et persuasive.

Mais s'il est facile d'imposer le respect extérieur du caractère ecclésiastique à de petites chrétiennes, élevées près du sanctuaire, il est beaucoup moins de gagner les bonnes grâces de cette fée capricieuse qu'est la faveur publique. Il n'y a pas de collectivité où l'esprit d'opposition ne couve plus ou moins secrètement. Pas plus qu'il n'y a d'âme d'enfant, si précoce

ou pénétrante que soit la discipline à laquelle on la soumette, où le démon de l'indépendance ne se niche, et ne se manifeste parfois de la plus bizarre façon.

L'arrivée de l'abbé Chambolle fut l'objet de commentaires passionnés. On n'avait d'autre reproche à lui faire que d'être le successeur du P. de Cortecloix. Il fallait un certain temps avant qu'on le lui pardonnât.

Quand il confessa, pour la première fois, les « rubans roses », il remarqua parmi ses pénitentes, une fillette de neuf à dix ans, dont le gracieux minois et la tenue exemplaire l'émurent d'un attendrissement paternel. Il fut donc assez surpris, après une banale énumération de peccadilles, de l'entendre avouer, dans un gros soupir :

— Mon Père, je m'accuse de détester quelqu'un.

— O mon enfant, dit le bon prêtre, il ne faut détester personne ! Cela fait de la peine au Bon Dieu. Et puis, voyez-vous, l'aversion tient bien souvent à un simple malentendu. Qui détestez-vous donc tant ?

Un souffle lui répondit :

— Mon Père, c'est vous...

— Vraiment ?... chuchota le confesseur, en faisant tous ses efforts pour garder son sérieux. Ah ! pour ce qui est de moi, ma chère enfant, je vous le pardonne de tout mon cœur. Il se peut, après tout, que je le mérite. Je devrais peut-être me corriger de quelque chose. Dites-moi donc pourquoi vous me détestez.

Mais les pleurs étouffaient maintenant la voix de la petite fille. Elle pouvait à peine articuler, dans ses sanglots :

— Non, non, mon Père, ce n'est pas vrai. Je vous aime, au contraire, beaucoup...

L'abbé Chambolle était un vieux brave homme, très digne de ce beau nom de « père » qu'on donne aux ministres de Dieu. Il connaissait la vie. Il connaissait les grandes personnes et l'hypocrisie de leurs convenances ; il connaissait les enfants et les bizarreries de leur sensibilité. Il comprenait ce qui peut se passer d'extraordinaire ou de saugrenu, dans une cervelle de neuf ans. Comme il avait rarement vu contrition plus profonde, il recommanda à sa pénitente de prier pour lui, et la renvoya pardonnée.

Il ignore toujours que ces petites diabesses à ruban rose s'étaient monté la tête au point d'ourdir la plus noire conspiration. Sachant trop bien ce que pensaient du nouvel aumônier les hautes sphères du pensionnat, elles en avaient tiré des conclusions logiques. Comme on jugeait décidément l'abbé Chambolle « plus terne, moins brillant » que son prédécesseur, on s'était promis de lui faire savoir, de la façon la plus convenable, qu'on ne l'aimait pas. Toutes l'avaient juré. Une seule avait eu la naïve probité de tenir sa parole.

Le conclave venait de s'ouvrir. La communauté entière priaît chaque jour pour l'Église et pour le pasteur suprême qu'il plairait à Dieu de lui donner. Personne ne pouvait dire quel serait le nouveau pape, mais la petite fille, aux prières de laquelle l'abbé Chambolle s'était recommandé, croyait bien le savoir...

Elle entendait citer, aux conférences spirituelles, maints faits de l'Histoire ecclésiastique, et comment nombre de souverains pontifes étaient sortis de la plus humble condition. Il ne lui paraissait point du tout invraisemblable qu'un aussi bon prêtre que le nouvel aumônier parvint à la tiare. Elle le demandait au ciel, de tout son cœur.

Et de même qu'il ne sut jamais quelles injustes rancunes avaient couvé contre lui, le digne abbé Chambolle ignora éternellement qu'il eût été promis, par cette âme innocente, à d'aussi glorieuses destinées.

PAUL CAZIN.

Le « Renan et nous », de P. Lasserre

De l'auteur du *Romantisme français*, un livre assez lourd de style mais vigoureux de pensée, on attendait autre chose sur Ernest Renan que ce qu'il nous donne. Peut-être l'aurons-nous un jour, car M. Lasserre prépare depuis longtemps un ouvrage, en trois volumes dit-on, sur Renan, et celui qui paraît maintenant n'est qu'un apéritif pour faire patienter le public. Il apporte à la célébration du centenaire la cote-part d'un disciple qui garde à son maître une admiration pieuse et reconnaissante.

Certes, louons M. Lasserre de sa conscience d'écrivain. Il l'a assez délicate pour racheter à son éditeur, au moment où elles étaient imprimées et prêtes à être lancées, la série des conférences parues naguère dans la *Revue hebdomadaire*, et cela, parce qu'il s'est rendu compte que son « opulent et dangereux sujet » méritait d'être approfondi. Bien peu d'auteurs seraient capables d'un sacrifice pareil, aujourd'hui où chacun se hâte de publier son livre sur des matières qu'il connaît ou qu'il ne connaît pas.

N'est-ce pas une inconséquence, cependant, et un sacrifice à la mode du jour, de publier quand même un *Renan et nous*, et, si l'auteur avoue que ses conférences étaient « superficielles », ne serons-nous pas tenté de décerner à ce petit livre un qualificatif plus sévère ?

Sans doute, étions-nous tout disposés à passer à M. Lasserre, surtout en pleine fièvre d'un centenaire célébré à Paris, avec un éclat éblouissant, les éloges habituels octroyés au savant et à l'artiste, à l'érudit et au poète que fut Renan. Nous savions que M. Lasserre n'est pas des nôtres, bien qu'il soit — chose étonnante ! — professeur de philosophie dans un collège catholique de Paris. Mais nous le croyions — surtout après son *Romantisme français* — assez dégagé des influences de sa jeunesse pour émettre sur l'auteur de la *Vie de Jésus* un jugement qui, pour des catholiques, serait supportable. Or, celui qu'il exprime en ces pages ne l'est pas.

Il s'y montre disciple trop fidèle du fameux négateur du surnaturel. Il reprend pour son compte les idées philosophiques qui sont le fond du renanisme. Comme son maître, il ne croit pas à la possibilité du miracle ; il épouse, en cette matière, les opinions de Renan, sans d'ailleurs épouser son style. Écoutez ces phrases qu'on dirait traduites de l'allemand :

« Dans l'époque moderne, les succès incessants et toujours accrus du raisonnement inductif, ramenant à des lois naturelles déterminées tant de faits qui avaient passé jusque-là pour d'inexplicables prodiges et permettant souvent à l'homme de reproduire ces faits, à son bon plaisir, ont rendu la position du miracle vraiment intenable. Une irrésistible induction, tirée de la somme de toutes ces inductions, nous autorise à admettre que tous les phénomènes qui peuvent tomber sous les sens de l'homme seront un jour physiquement expliqués, et qu'en tout cas, ils sont de nature à l'être » (p. 142).

Dira-t-on qu'en bon critique, M. Lasserre ne fait que résumer la pensée de Renan et qu'il ne faut pas lui endosser ces idées ? Qu'on lise tout le chapitre sur « les Faces du surnaturel » et l'on sera convaincu du contraire. C'est bien pour son propre compte que M. Lasserre écrit : « Les progrès de la raison ont dissipé le mirage du merveilleux religieux », et que, plus loin, il parle de « l'illusion de la réalité matérielle du merveilleux » (p. 159).

Il veut bien, comme Renan, professer le plus profond respect pour « un christianisme libéré des formules étroites, et par conséquent des difficultés du dogme » (p. 162). Il croit même que la libération « des gènes intellectuels d'une théologie doctrinale » confirmerait, chez le philosophe, l'esprit religieux (p. 164). Cela, nous ne voyons pas que ce soit de la logique, mais nous constatons bien que c'est du pur renanisme.

En somme, il admettrait parfaitement le catholicisme, pourvu qu'on le débarrassât de ses formules dogmatiques. C'est à peu près comme les Allemands, qui reconnaîtraient leurs dettes, pourvu qu'on n'en fixât jamais le montant.

M. Alfred Loisy, prêtre apostat, qu'une chaire de professeur au Collège de France récompensa de son reniement, disait précisément la même chose au cours d'une interview reproduite dans les *Nouvelles littéraires* du 24 février : « Si l'Église admettait que son dogme fût susceptible indéfiniment d'interprétations, il ne serait pas un joug insupportable pour les intelligences ». Ah ! voilà ! si l'Église avait le bon esprit de renoncer à la rigueur de sa doctrine, tous se feraient

catholiques ! Et si le bon Dieu supprimait son enfer, le monde entier serait sauvé !

* * *

Mais, soit encore. Nous ne pouvons nous étonner que M. Pierre Lasserre n'admette pas le dogme catholique.

Ce qui nous surprend davantage, c'est son incompréhension des notions fondamentales de la philosophie scolastique. L'idée qu'il se fait de la métaphysique est pour le moins singulière.

Je laisse de côté des passages comme celui-ci : « Dire que Renan « nie la divinité de Jésus-Christ » est vrai, au sens d'une certaine métaphysique. Mais il y a une autre métaphysique, qui exclut le miracle particulier, sans limiter étroitement les possibilités internes de la nature, et au regard de laquelle l'exactitude de cette formule, qu'il s'est bien gardé d'employer lui-même, est très contestable » (p. 179). Cet imbroglie ne fera tort à personne, et le style de Renan est d'une plus dangereuse limpidité.

Cherchons s'il n'y a pas quelque clarière dans la forêt. Nous lisons à la page 91 : « S'il y a des vérités que notre entendement ne puisse pénétrer à cause de sa faiblesse native, et parce qu'il n'est qu'humain, de telles vérités ne seront point rapprochées de notre portée par le développement, si loin qu'il aille et si haut qu'il monte, de nos connaissances de fait, de nos connaissances expérimentales ». Patience, lecteur, nous allons sortir du fourré ; les petits phrases vont suivre et nous y verrons plus clair. Ah ! pourquoi M. Lasserre ne lit-il pas davantage La Bruyère ? Il poursuit : « Les objets de ces vérités ne sont pas de ceux que l'expérience puisse atteindre. Ils sont situés hors de sa sphère. Ils appartiennent au monde métaphysique. La métaphysique est le champ transcendant et céleste où le mystère fleurit ». Voilà qui est clair. Le malheur veut que la lumière ne luisse que pour mettre en évidence l'erreur.

Quoi ! c'est là la métaphysique ? N'est-elle pas tout le contraire ? L'objet de la métaphysique, ce sont précisément les faits, c'est tout ce que l'expérience peut atteindre. La métaphysique, fondée tout entière sur l'expérience, est la science du réel dans son essence. Aristote lui donnait déjà comme principal objet la substance des choses individuelles connues par l'expérience.

Or, M. Lasserre confond cet objet avec le mystère ; il semble faire de la métaphysique la science du surnaturel. Singulière méprise pour un philosophe !

Je m'étonne moins après cela des jugements émis par Lasserre sur la philosophie de saint Thomas ou de Bossuet. Il dira que « l'argument le plus communicatif du théisme, ou plutôt le seul », chez saint Thomas ou saint Augustin, est « la vision intuitive et éblouie de Dieu » et que tous leurs arguments en faveur de l'Être parfait sont « frangibles aux mêmes endroits » (p. 88). Plus d'un lecteur de ces théologiens sera étonné de voir ainsi réduire leur argumentation à un vague subjectivisme. Et la faiblesse de l'enseignement philosophique dans les séminaires du temps de Renan proviendrait précisément de l'absence de cette intuition dont l'auteur de la *Somme* aurait été si abondamment pourvu. Cela revient, au fond, à reprocher aux séminaires de n'avoir pas assez écouté le sentiment pour trop suivre la sèche raison. On ne s'attendait pas à rencontrer l'expression d'un pareil regret sous la plume de l'auteur du *Romantisme français*.

Plus loin encore (p. 205), il est disposé à admettre que « la critique de Renan ne ferait donc de ruines que dans un domaine tout spéculatif et serait sans répercussion destructive sur la vitalité morale des esprits qu'elle a pu persuader ». Or, ce « domaine tout spéculatif », il vient de le déterminer ; ce sont « certains dogmes métaphysiques invinciblement rejetés par beaucoup d'intelligences modernes ». La négation de la doctrine laisserait intact le « sentiment » religieux, « cet élan, supérieur à la raison, mais sans contradiction possible avec elle qui exalte l'âme vers le meilleur et la rend insatiable de biens spirituels ».

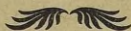
Tout cela ne revient-il pas à donner au sentiment la prédominance sur la raison, et n'est-ce pas du pur romantisme ? Quelle valeur peut avoir un sentiment religieux qui n'est pas fondé sur le dogme ? Pour certaines âmes, il est sans doute un acheminement vers la religion, mais aussi longtemps qu'il reste seul, et qu'aucune intervention de l'intelligence ne se produit, il ne sera pas même une religion naturelle. Je sais que Renan, sous prétexte que « l'amour va sans la foi », a voulu en faire une sorte de piété, mais Renan, une fois de plus, joue ici sur les mots, car il sait bien que l'amour de Dieu est impossible sans la foi en Dieu. Que serait donc un amour sans objet ? Sans doute — et c'est ce qu'il a voulu dire — l'amour et l'admiration de Jésus-homme peut exister sans la foi en Jésus-Dieu ; quant à appeler ces

sentiments-là une « religion », c'est une plaisanterie indigne d'un philosophe.

Certes, le romantisme avait, par l'exaltation d'une sensibilité émanicipée de la raison, admirablement préparé le terrain pour l'écllosion de cette vague religiosité qui se mêle au blasphème dans la *Vie de Jésus*. En d'autres temps, un tel mépris pour l'intelligence n'aurait pas eu un si beau sort.

Heureusement, nous sommes guéris de la maladie romantique, grâce en bonne partie à l'habile scalpel de M. Pierre Lasserre qui, pour remettre en ordre l'organisme humain a vigoureusement dégonflé les protubérances de l'imagination et de la sensibilité. Qu'il ne nous oblige pas à lui dire aujourd'hui : *Medice, cura teipsum*. J'en appelle de l'auteur de *Renan et nous* à l'auteur du *Romantisme français*.

Chan. PAUL HALFLANTS.



Le problème flamand Accords, critiques et questions

Les idées que nous avons exprimées ici n'ont pas achevé de produire leurs effets.

Elles sont conformes à la nature des choses. Loin d'opposer, ou seulement d'éloigner les uns des autres les Flamands et les Wallons, elles démontrent que tous leurs intérêts essentiels sont profondément solidaires et que la Belgique, non seulement ne retranche rien à aucun de leurs biens, mais leur donne à tous des sauvegardes, des fécondités et de l'éclat. Les griefs économiques, politiques, linguistiques et culturels de nos populations septentrionales sont fondés. Si on y remédiait promptement, on ajouterait d'incomparable façon à la paix civique, à la concorde, à la vigueur et à l'élan de la nation.

La plupart des politiciens ne se doutent pas de cela. Quelques-uns ont la funeste manière de prétendre le contraire.

Sans eux ou en dépit d'eux, nous donnerons à chacune des variétés de notre peuple le droit et les moyens de se développer d'après les facultés originelles, les leçons de ses pères et ses propres ambitions. Une Belgique qui ne parlerait que la langue française et qui ne participerait que de la culture française, perdrait toute originalité. Elle se confondrait avec la France. Elle cesserait bientôt d'exister. En même temps que le bon sens, la justice et la fierté, le souci de notre indépendance nous commande d'aider à l'épanouissement des Flandres.

* * *

M. Edm. Rubbens et M. E. Blavier, dans le *Standaard*, et M. Th. Van der Schelden, dans *Het Vlaamsche Land*, nous ont fait quelques observations avec une bienveillance à laquelle nous sommes fort sensibles. Nous nous permettrons de nous expliquer à ce sujet dans le *Standaard* même. Nous toucherons ainsi plus directement le public auquel MM. Rubbens, Blavier et Van der Schelden se sont adressés.

Par d'autres voies, nous avons reçu des approbations, des critiques et des questions. On s'est enquis surtout de ce que nous écrivions ici le 23 février sur l'absurdité, l'injustice et le péril de considérer la langue française et la culture française comme le principal facteur de l'unité belge.

Discuter à ce sujet c'est engager un débat sur nos concepts nationalitaires et sur ceux des Français. Encore que cette besogne soit longue et difficile, nous ne renonçons pas tout-à-fait à l'entreprendre...

* * *

Depuis longtemps, un grand nombre de nos compatriotes mêlent beaucoup d'histoire française, beaucoup de politique

française, beaucoup de nationalisme français à notre propre histoire, à notre propre politique, à notre propre nationalisme.

Il en résulte souvent que nous sommes tentés de définir la Belgique d'après la France et de donner à notre pays, dans ses démarches essentielles, des directives qui ne lui conviennent pas.

On nous excusera si nous nous exprimons encore à ce sujet dans ce style un peu schématique à l'utilité duquel nous avons le goût — et aussi, dit-on, la faiblesse — de croire.

La France est établie sur cinq vallées contraires : La Seine, la Loire, la Garonne, le Rhône et le Rhin.

La Seine entraîne ses riverains vers le Havre, la Loire vers Saint-Nazaire, la Garonne vers Bordeaux, le Rhône vers Marseille, le Rhin vers Strasbourg et Cologne.

Bref, les fleuves de France entraînent les populations françaises dans des directions excentriques divergentes. Libres d'exercer leur pouvoir, ils écartelleraient la France ; ils l'auraient écartelée depuis longtemps ; ils l'auraient empêchée d'être jamais.

C'est une famille, c'est une dynastie, une volonté héréditaire, une monarchie de quarante rois, c'est un art politique pratiqué pendant des siècles et du même endroit qui a créé au centre de la France des forces d'attraction, de groupement, d'unification supérieures à ces forces de dispersion.

Comment ? De quels moyens se servit-on pour cela ?

1. On se servit de l'armée. Presque toutes les provinces françaises ont subi quelque rude contrainte des milices royales.

2. On se servit de l'administration et de la Loi. Sur tout le territoire, on installa des fonctionnaires remarquables par leurs préoccupations centripètes.

3. Pour mieux utiliser ces agents militaires et civils, on traça des grand routes qui partaient de Paris et qui aboutissaient à Paris. Et quand l'heure vint d'établir des chemins de fer, on les disposa comme on avait disposé les chaussées. Il est plus commode d'aller de Dieppe au Havre par la capitale. L'idée nous viendrait-elle à nous d'aller de Namur à Liège par Bruxelles ? Regardez donc la carte française des voies principales de communication et vous y verrez les indéniables preuves de calculs vigoureusement unificateurs.

4. On se servit du langage. On n'eut point de cesse avant d'avoir imposé partout le dialecte de Paris et de sa Cour. Cette centralisation dans le domaine linguistique fut si forte que les œuvres de Mistral n'ont point encore forcé les portes des écoles françaises. L'université d'Allemagne leur fait un sort infiniment meilleur.

5. En même temps que les ressources d'un idiome, on mit au service de cette politique unitaire les ressources des arts, des idées, de la mode et de tous les snobismes. A quelle ville de France la pensée pourrait-elle encore venir de rivaliser en cela avec Paris ?

6. Quel meilleur organe que l'école pour propager — ou pour imposer — un langage, une conception de l'histoire et de la vie nationale, une aptitude déterminée ou certaines préférences pour telles pensées, telles mœurs et tels goûts ? Nulle part sans doute on ne vit l'enseignement centralisé, étatisé, monopolisé autant qu'en France. Demandez-donc aux Alsaciens-Lorrains de quel minime poids sont les revendications religieuses et linguistiques de leurs pédagogues devant ces exigences-là.

Résumons-nous. La France n'existe que parce qu'un État puissant utilisa pendant plus de mille ans des forces centralisatrices — physiques et morales — qui l'emportèrent sur ces forces centrifuges qu'étaient ces cinq fleuves.

* * *

Combien le passé, les besoins, la nature même de la Belgique diffèrent de tout cela !

L'Escaut et la Meuse furent les principales déterminantes de notre nationalité. Ces deux fleuves, loin de se concurrencer, se complètent, et ils finissent par se compénétrer. Leurs embouchures, en effet, se confondent.

Grâce à leur cours, les Flamands remontent depuis des siècles, depuis des millénaires, en Wallonie, et ils y portent leurs marchandises, leurs idées, leurs habitudes, leurs arts et leur sang.

Et en même temps, les Wallons descendent en Flandres où ils portent, eux aussi, les ressources de leur sol, les travaux de leurs mains, les réflexions de leurs cerveaux, les passions de leurs cœurs, tout ce qui fait, avec la richesse, la force, la joie et la fierté des hommes.

Par ces échanges incessants de biens de toutes catégories, les Flamands et les Wallons ont établi le long de l'Escaut et le long de la Meuse une communauté d'intérêts, de souvenirs et d'aspirations telle que, dans aucune crise véritable, ils n'envisagent des destinées différentes.

Quand nous fallut-il une contrainte militaire pour nous réunir et pour collaborer ainsi ? C'est par des héritages de nos princes, — héritages que nos populations ratifiaient volontiers — ou par des associations plus spontanées encore que nous nous sommes groupés autour des mêmes chefs.

Nos pères n'admirent jamais qu'on les rassemblât, qu'on les fédérât par des bureaucrates aux gages du Pouvoir central.

Ce ne sont pas les desseins politiques d'un monarque, ce sont nos communautés économiques qui ont toujours décidé du tracé de nos routes. Et quand on entreprit de construire des chemins de fer, on les fit dépendre beaucoup plus de Malines que de Bruxelles.

Pendant la plus grande partie de notre longue histoire, nos compatriotes se servirent en toute liberté des dialectes qu'ils jugeaient les plus utiles ou les plus agréables. Et, d'une façon régulière, leur État s'empressa de s'adresser à eux dans la langue qu'ils comprenaient mieux.

Un peuple manifesta-t-il des dons plus divers que le nôtre ? Un peuple peut-il montrer des chefs-d'œuvre aussi nombreux et aussi variés ? Si Bruxelles est la Capitale, Anvers est la métropole. Gand prétend rivaliser avec Anvers. Bruges rivalise avec Gand. Et Liège a des titres pour traiter en égales ces villes-là. A aucune époque, la France n'a pu se prévaloir d'émulations pareilles au sein d'une pareille fécondité.

Dans ces conditions, un monopole pédagogique, un centralisme scolaire pourraient-ils durer ? Pourraient-ils même s'établir ?

* * *

Tirons rapidement quelques conclusions de ce qui précède.

L'Escaut et la Meuse sont les principales déterminantes de notre nationalité.

Les Flamands et les Wallons coopèrent, ils se mêlent et se fusionnent depuis qu'ils habitent le long de ces deux fleuves. Ils coopéreront, ils se mêleront et se fusionneront aussi longtemps que ces eaux descendant les mêmes pentes couleront d'après le même cours.

La Belgique n'est pas une création des libres volontés humaines. Elle ne résulte point de tractations diplomatiques. Elle n'est point l'œuvre d'une dynastie. Elle ne dépend point de la centralisation militaire, bureaucratique, pédagogique,

SALLE DE L'UNION COLONIALE, RUE DE STASSART, 34, BRUXELLES

LES GRANDES CONFÉRENCES CATHOLIQUES

sous le Haut Patronage de S. E. LE CARDINAL MERCIER

LA PROCHAINE CONFÉRENCE AURA LIEU LE VENDREDI 30 MARS (VENDREDI-SAINT), A 8 HEURES
par le P. IGNACE BEAUFAYSSUJET : **Autour du Calvaire** (AVEC PROJECTIONS)

Les Conférences suivantes seront données par :

Le Maréchal FRANCHET D'ESPEREY.

M. PAUL BOURGET, de l'Académie Française.

M. VENIZELOS, ancien Président du Conseil hellénique.

SECRETARIAT : 38, BOULEVARD BOTANIQUE

Pour les cartes s'adresser à la Maison LAUWERYNS, Treurenberg, 36, Bruxelles.

LE GLOBE

OFFICE INTERNATIONAL DE VOYAGES

3, Avenue Louise, BRUXELLES. Tél. 271.76

:: Directeur : A. DE STAERCKE ::

Passages maritimes et aériens pour toutes destinations auprès des compagnies

Billets de chemin de fer — coupons de séjour pour les hôtels à Lourdes

Demandez le programme de nos voyages en groupe saison d'été 1923

Organisation soignée de voyages de noces et particuliers — Renseignements gratuits.

Banque Belgo-Luxembourgeoise, S^{té} A.







SIÈGE SOCIAL : 3, Boulevard Anspach (Place de Brouckère), à BRUXELLES

CAPITAL 10.000.000 DE FRANCS

SUCCURSALES : Bruxelles, Luxembourg. — AGENCES : Stavelot, Esch s/Alzette, Ettelbrück, Grevenmacher. —

BUREAUX AUXILIAIRES : Eupen, Malmédy, Trois-Ponts, Vielsalm.

TOUTES OPÉRATIONS DE BANQUE, DE BOURSE ET DE CHANGE




 « ODEOLA »
 




EST UN ENSEMBLE
MERVEILLEUX QUI
RÉUNIT LES QUALITÉS
LES PLUS PRÉCIEUSES
AUX QUELLES ONT AI
PU ATTEINDRE EN
FAIT D'APPAREILS
PNEUMATIQUES.

IL EST INCOMPARA-
BLE PAR SA CON-
STRUCTION ET PAR
SON RENDEMENT AR-
TISTIQUE.

TÉL. : B. 8586

Magasins de Vente : 6, rue Thérésienne, 6, Bruxelles



LIVRES, JOURNAUX
—
REVUES ET PÉRIODIQUES
ANGLAIS
—
LIVRES EN LOCATION

W. H. SMITH & SON
ENGLISH BOOKSHOP
78, MARCHÉ-AUX-HERBES, BRUXELLES
TÉL. 6283

DÉPÔT CENTRAL EN BELGIQUE DE
TOUTES LES PUBLICATIONS ANGLAISES & AMÉRICAINES

SERVICE D'ABONNEMENTS
A TOUS LES JOURNAUX
ANGLAIS
—
INSERTION D'ANNONCES

A LA
VIERGE NOIRE
Bruxelles

Coin des rues Ste-Cathérine et de la Vierge Noire

CHOIX INCOMPARABLE
DE

Vêtements pour Hommes et Enfants

COUPE IRREPROCHABLE

PRIX MODÉRÉS

Rayon spécial de Vêtements sur mesure
VÊTEMENTS DE TRAVAIL, COLLÈGES, PENSIONS,
ADMINISTRATIONS
LIVRÉS

Succursales à ANVERS, TOURNAI et CHARLEROI

CH^S SACRÉ & C^{IE}

Agents de change agréés

MAISON FONDÉE EN 1875

52, Marché-aux-Poulets, BRUXELLES-CENTRE

TÉLÉPH. 233-73

Succursale : 27, rue Ernest Solvay, IXELLES

TÉLÉPH. 285.54

COMpte CHÈQUES-POSTAUX 4121

Ordres de Bourse — Renseignements financiers —
Encaissement de coupons — Change
Régularisation de titres

Abonnez-vous à notre publication

LA REVUE DE LA SEMAINE

Abonnement : 10 francs l'an

Études objectives de toutes valeurs cotées ou non —
Comptes-rendus des assemblées — **Physionomie**
boursière de la semaine. — Relevé des cours de bourse
mis en regard des cours pratiqués huit jours
auparavant, etc.

ENVOI GRATUIT A L'ESSAI SUR DEMANDE

linguistique, culturelle. Elle est fille de la nature. Elle est sans cesse conservée dans l'être par la nature. Elle a toutes les garanties de résistance, de durée que la nature donne à ses plus authentiques productions. Qui donc aussi traversa comme nous d'aussi catastrophiques épreuves ?

Ceux qui s'opposent aux revendications des Flamands sensés montrent qu'ils ignorent tout des éléments essentiels du nationalisme belge. Ils empruntent à la France des méthodes d'uni-

fication dont nous n'avons que faire. Ils montrent en outre qu'ils croient notre patrie chétive et précaire.

Cette ignorance, cette servilité et cette peur sont des raisons suffisantes pour que nous refusions de les suivre. Elles devraient même nous détourner de leur prêter aucune attention.

NORBERT WALLEZ,

Prof. à l'École Sup. Com. et Consul. de Mons.

Les idées et les faits

Chronique des Idées

Encyclique et Pastorale

Pour avoir été de longs mois retardée par toutes les conjonctures, les unes pénibles, les autres consolantes, que le Saint-Père a évoquées, l'Encyclique inaugurale, promulguée pour les fêtes de Noël et offerte en guise « d'étrennes » à la chrétienté, « cadeau de nouvel an du père à ses fils », n'en a été accueillie qu'avec une avidité plus ardente et une plus joyeuse gratitude. Quand la parole pontificale, si longtemps désirée, descendit « lumineuse et sereine des hauteurs du Vatican », comme l'écrit le Cardinal Mercier, le monde lui-même fit silence, au milieu de toutes les préoccupations qui l'assiègent et au sein du tumulte des événements, pour recueillir cet enseignement qu'aucun autre n'égale et qui domine toutes les agitations humaines. On attendait beaucoup du Pape de l'intelligence, on reçut davantage.

La Lettre « *Ubi arcano Dei* », qui s'impose avant tout comme un acte du suprême magistère, fait grand honneur à l'érudit visiblement rompu aux exigences des disciplines scientifiques, à la rigueur des méthodes, à l'impeccable précision des termes, non moins qu'au lettré délicat, expert à revêtir ses pensées de formules aussi justes qu'élegantes. Trop restreint malheureusement, à cause de la décadence des études latines, le nombre de ceux qui sont capables de goûter le texte dans la beauté et la force romaines de l'original, auprès duquel pâlisent, quand elles ne le trahissent pas, les traductions courantes en langue vulgaire. Telle version française parue dans de grands journaux catholiques n'est pas exempte de lourds contre-sens, et le fait d'ailleurs n'est pas nouveau. On peut voir s'étaler, par exemple, dans les traductions les plus répandues de l'encyclique « *RERUM NOVARUM* » cette énormité : le monopole des effets de commerce devenu le partage d'un petit nombre de riches (*rerum omnium commercia fere in paucorum redcat potestatem*), où le sens réclame avec évidence : l'accaparement, *commercium* signifiant ici : marchandises, comme dans maints auteurs classiques.

Une heureuse innovation a fait paraître dans les *Acta Sanctae Sedis* une version italienne authentique dont la confrontation avec le texte latin permet souvent d'éclaircir les passages difficiles. Que d'erreurs on se serait épargnées en s'y rapportant ! Le sans-gêne des interprètes passe d'ailleurs toute mesure, on a écrit en marge de *Rerum Novarum* des billevesées, telles que la journée de huit heures, péremptoirement réfutées par Léon XIII. Déjà Rome a protesté contre l'analyse tendancieuse des journaux qui défigurait la pensée pontificale, si lumineuse cependant dans l'admirable Lettre du 23 décembre.

C'est en effet une merveille d'harmonie, de logique, de précision et de clarté. Le plan s'en dessine de lui-même et s'accuse avec un puissant relief. « Document historique de haute portée, écrit le P. Yves de la Brière, message doctrinal de caractère imposant et majestueux, l'encyclique réclame une lecture attentive, elle suscite des réflexions pleines de salutaire enseignement ».

La paix du Christ par le règne du Christ : idée-mère de ces pages, programme du nouveau pontificat, qui synthétise heureusement dans une formule grandiose l'idée de Pie X : tout restaurer dans le Christ, et celle de Benoît XV : tout pacifier.

Il serait vraiment malheureux qu'après avoir excité un instant la curiosité des intellectuels, l'encyclique *Ubi arcano Dei* reposât dans le cimetière des bibliothèques. Il faut au contraire qu'elle parcoure le monde, illumine et pénètre les consciences, oriente les idées et l'activité catholiques. Elle s'ajuste si adéquatement à toutes les nécessités de

l'heure présente, fait resplendir tant de vérités opportunes, dissipe tant d'erreurs actuelles !

Son Eminence le Cardinal Mercier l'a compris et a voulu par sa Lettre pastorale de Carême favoriser cette diffusion salutaire avec l'autorité de sa haute compétence et l'ardeur de son zèle apostolique.

Si, prévenue, malgré elle, par la publication des journaux quotidiens, la *Revue catholique* n'a pu fournir à ses lecteurs une reproduction de la Lettre cardinalice, que la lecture officielle dans les églises et les éditions de propagande rendaient inutile, elle estime de son devoir de souligner ici l'exceptionnelle importance d'un enseignement qui fait si fidèlement écho à la parole du Saint-Père.

Après avoir, en manière d'introduction et en termes éloquents, montré dans la Papauté le centre d'unité et de charité, dans l'encyclique *Ubi arcano Dei* une nouvelle et éclatante manifestation de cette double prérogative du Magistère suprême, le Cardinal annonce son dessein de se limiter à ce qu'il regarde « comme l'objectif principal » de la Lettre de Pie XI, son idée inspiratrice, « à savoir, le retour au sens social et chrétien de l'Évangile », seul capable de nous restituer la paix.

Quiconque aura lu et médité ces considérations, vigoureusement pensées et animées d'un souffle puissant, sera tenté d'appliquer au Primat de Belgique l'éloge romain du Saint-Père : il sait voir, prévoir et pourvoir, et lui aussi réunit, dans l'ordre moral, ces deux qualités maîtresses du praticien : l'énergie opératoire et l'entraînement optimiste.

S'inspirant de la parole du Souverain Pontife, le Cardinal Mercier dénonce avec une clairvoyante vigueur l'individualisme révolutionnaire comme la racine même du mal dont souffre le monde entier et préconise comme remède le retour au sens social et au respect de l'autorité.

C'est un tableau saisissant que celui des ravages de l'individualisme et il serait difficile d'en mieux faire voir la déduction logique, et l'évolution fatale dans l'histoire. L'ordre social saccagé dans le domaine religieux par Luther qui abat l'autorité du Pape et des évêques sous l'autonomie de la conscience individuelle ; l'ordre social bouleversé dans le domaine politique par Jean-Jacques Rousseau, l'inspirateur des principes de '89, qui place l'autorité en bas dans la puissance du nombre et la soumission en haut ; l'ordre social pulvérisé, anéanti par le bolchévisme anarchique le plus inepte : voilà les méfaits de l'individualisme, il a détrôné Dieu, il l'a exclu de la vie publique, de l'État et des lois, de la famille et de l'éducation publique. Où est le remède, l'unique remède, l'unique voie de salut de notre société en perdition ?

Remettre Dieu à sa place, Dieu source de toute autorité, familiale, civile, politique. L'anarchie ne peut être guérie que par l'« archie », l'autorité, et « toute autorité vient de Dieu ». Le Cardinal excelle d'ailleurs à ménager les orgueilleuses susceptibilités de l'âme moderne, il la convainc de la nécessité absolue du pouvoir pour sortir de l'effroyable malaise où elle se débat, mais il lui montre dans l'autorité non pas l'ennemie, au contraire, la sauvegarde et la protectrice de la liberté, dans son exercice à tous les degrés, le service de l'amour, dans son titre radical, la délégation divine. Entendez cette exhortation finale où la raison du penseur est comme détrempée dans la bénignité du père :

« Avez-vous compris, alors, mes Frères, pourquoi le Pape Pie XI, dont le cœur est débordant d'amour pour Dieu et pour nous, se penche sur ce grand malade qu'est le corps social et nous dit, à tous et à chacun : Reprenez conscience de vos origines ; ne vous tenez pas à l'écart dans un orgueil aussi funeste qu'insensé ; rouvrez les yeux au spectacle de la réalité ; regardez-vous enfants d'une même famille protégée par l'autorité d'un chef et le cœur aimant d'une mère ; concitoyens d'une même patrie, tutrice et promotrice de tous vos intérêts temporels ;

associés à un même concert des nations dont la prospérité et l'honneur commandent l'aide mutuelle ; membres, enfin, de droit, si pas tous de fait, d'une même société chrétienne, l'Église catholique, dont je suis le Chef visible, c'est-à-dire le serviteur universel : ayez le sens social, et que ce sens social s'alimente à la vie chrétienne ».

* * *

À la lumière de l'encyclique, dans la seconde partie de sa Pastorale le Cardinal donne de la question sociale la solution adéquate, parfaite, définitive en la cherchant dans l'accord de la justice et de la charité.

Des esprits superficiels diront : cette doctrine n'est pas neuve. Il est exact qu'on en trouve les éléments dans l'Encyclique *Rerum Novarum*. Il est particulièrement exact que les plus bruyants interprètes et vulgarisateurs de cette charte du travail ne l'y ont pas vue, n'ont pas su la dégager et que, insuffisamment envisagée, elle n'a pas inspiré avec assez de force et de continuité l'action catholique. Du jour où elle serait pleinement comprise, loyalement acceptée, généreusement mise en œuvre, il se produirait la plus bienveillante révolution sociale que l'histoire ait connue.

Non, la justice ne suffit pas à l'apaisement des conflits sociaux qui surgissent nécessairement de la divergence des intérêts. La justice seule, armée de la loi, la justice farouche et implacable dresse les uns contre les autres, employeurs et salariés, en état permanent d'antagonisme et de collision. La justice est même impuissante à délimiter avec une précision infaillible la zone des droits et des intérêts respectifs, à formuler tous ces droits, à coordonner tous ces intérêts variables à l'infini, à contrôler efficacement toutes les applications concrètes de ces milliers de formules abstraites. Jamais la justice et la Providence mécanique de l'État ne remplaceront dans sa mission la conscience, dans ses devoirs la charité. Les socialistes, ces désespérés de la conscience et de la charité, ont rêvé cette société cerclée de fer, hérissée de lois, blindée de l'armature des réglementations, et de leurs idéologies étatistes et communistes il n'est sorti que la haine, la haine des esclaves contre leurs tyrans. Ni la question des salaires, ni celle des pensions, ni celle de l'organisation du travail ne peuvent être exclusivement résolues par la froide et raide justice. Et tous les sociologues qui ont emboîté le pas aux socialistes se sont fourvoyés à leur suite pour s'agiter dans l'impuissance et la stérilité.

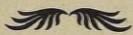
Lisez donc et méditez ces sentences lapidaires de la Pastorale cardinalice : « D'abord, la justice elle-même ne s'établit, à demeure, dans une âme qu'à la condition d'y être soutenue et alimentée par la charité ». Et encore : « Il y a des obligations de charité qui, pour ne point relever de la justice, n'en sont pas moins nécessaires au bon ordre public, à la paix... Seule, la charité embrasse dans son ampleur tous les actes humains, les plus secrets comme les plus retentissants, aucun excepté ; seule elle atteint l'acte libre dans sa racine, dans son évolution interne ou extérieure, dans son accomplissement, dans chacune de ses conséquences prévisibles et prévues... Une charte durable du travail doit reposer sur l'affection mutuelle des patrons et des ouvriers ».

Nous périssons par l'égoïsme, nous ne revivons que par la charité, son contre-poison. La justice ne crée pas la paix, elle écarte l'obstacle ; la charité seule, ciment de l'édifice social, synovie de l'organisme social, est capable de relier les hommes, d'accorder les volontés, d'unifier les cœurs et donc de les pacifier.

Seule, la fraternité des âmes empêche les inégalités nécessaires, que le progrès accentue plutôt qu'il ne les corrige, de devenir des fermentations de haine. Seule, la charité peut par son céleste sourire et à force d'amour, réunir riches et pauvres, patrons et ouvriers dans une fraternelle étreinte. Et voilà pourquoi le sens social sera chrétien ou il ne sera pas. Et voilà pourquoi on ne peut se passer ni de l'Évangile ni de l'Église pour refaire le monde et l'orienter vers ses destinées.

Hommes d'œuvres, sociologues, propagandistes, sachez donc gré au Cardinal d'avoir dégagé ces vérités essentielles de tous les brouillards des préjugés et des passions d'écoles. Sachez-lui gré d'avoir fait resplendir cet idéal et de l'avoir dressé devant vous dans toute sa pureté, dans sa beauté triomphante.

J. SCHYRGENS.



ITALIE

Le centenaire de Renan et celui de Saint Thomas d'Aquin

Le 18 mars, Sa Sainteté a reçu en audience solennelle l'Académie romaine de S. Thomas d'Aquin. On sait que revient en juillet prochain le centenaire de la canonisation de ce grand Docteur.

Or, la veille de la réception au Vatican des membres de l'Académie de S. Thomas, avait été célébré à Rome le centenaire de Renan. Sa

Sainteté rapprocha les deux centenaires. Les admirateurs de Renan et les critiques de l'appréciation catholique qui fut émise dans cette *Revue* sur l'apostat et sur la célébration bruyante de son premier centenaire, liront avec fruit ces paroles pontificales.

* * *

Après avoir exprimé son admiration pour S. Thomas, après avoir récité les vers sublimes par lesquels Le Dante « fut le premier à canoniser saint Thomas d'Aquin », en chantant cette « lumière intellectuelle toute pénétrée d'amour... amour de la vérité tout débordant de joie... joie transcendante, joie supérieure à toute souffrance » ; après avoir rappelé, comme un bon élève de l'Académie romaine de S. Thomas d'Aquin que fut jadis l'Abbé Ratti, diplômé en 1882, une définition des deux Sommes du Docteur angélique que lui avait apprise un de ses professeurs : « L'une nous représente le ciel vu de la terre, et l'autre, la terre, vue du Ciel » ; après avoir montré, d'un geste magnifique, la série des approbations et des recommandations pontificales de la doctrine et des ouvrages de S. Thomas, en sorte que l'on pourrait composer à sa gloire un véritable Bullaire, aussi riche que ceux dont les ordres religieux et autres institutions catholiques font leur plus précieux trésor ; le Pape dit son bonheur de recevoir un groupe d'élite des disciples de S. Thomas et de leur dire toute son admiration et toute sa dévotion pour leur Maître.

Ce bonheur, ajouta-t-il, au lendemain des fêtes de Renan, est une consolation bien douce et bien opportune.

« Oui, Fils bien-aimés, nous voici dans la lumière éclatante de la doctrine et des souvenirs du Docteur angélique précisément au lendemain de la célébration à Rome, dans cette Rome dont le Christ a voulu devenir citoyen, du centenaire de Renan. Quelle idée malheureuse, de rendre un honneur et une gloire immérités à cet homme auquel, même à cause de la perfection plus ou moins discutée de sa stylistique, notre pays ne devait rien, et dont le nom, qu'on le veuille ou qu'on ne le veuille pas, signifie : blasphème contre Notre-Seigneur Jésus-Christ.

« Heureuse idée, au contraire, que la vôtre ! Tandis que l'on honore injustement une science fautive, superficielle et impie, comme la jugent les vrais savants, vous êtes venus rendre hommage à la science véritable, à la science qui dérive du Christ et qui conduit au Christ. Tandis que l'on exalte celui qui n'eut même pas le mérite, comme en fit récemment encore la remarque un Prince de l'Église, d'aimer sa terre natale et ses concitoyens, vous êtes venus glorifier la science vraiment digne de ce nom, la science qui s'incline devant l'autel, devant le Dieu de toute Sagesse, et qui n'a d'autre ambition que de percevoir dans le monde réel et dans le monde idéal, naturel et surnaturel, l'harmonie magnifique et continuelle qu'y a mise Dieu lui-même et de chanter le cantique de la vérité, le cantique de la foi, le cantique au Dieu de la science, au Dieu créateur, révélateur et sauveur.

« Nous vous remercions donc de cette consolation que vous Nous avez apportée si opportunément et de façon si édifiante. Et Nous sommes heureux de vous confier notre intention de célébrer solennellement le prochain centenaire de la canonisation de S. Thomas d'Aquin. Nous ne le célébrerons pas précisément au jour anniversaire, parce que à cette époque de l'année, vous serez en vacances dans vos patries respectives ; Nous attendrons votre retour à Rome. Nous célébrerons ce centenaire pour rendre gloire à Dieu, pour Le remercier de nous avoir donné en S. Thomas une si belle et si large révélation de son infinie beauté, des splendeurs infinies de cette Sagesse qui n'est autre que Lui-même. Et Nous demanderons notre édification aux exemples de ce grand Saint que Dieu a suscité dans son Église, et qui n'a jamais détourné de Dieu son regard et son intention, consacrant toute sa vie à la gloire de l'Église de Dieu.

« Nous Nous proposons également — et Nous voulons, en cette heure d'épanchement, vous faire la confiance de ce projet — écrire un document qui résumera, dans la mesure du possible, toute la gloire posthume de S. Thomas d'Aquin, depuis Dante, dont les vers constituent une sorte de canonisation anticipée, qui préluait à la canonisation officielle, sous Jean XXII, jusqu'à Léon XIII, qui proclama celui que S. S. Pie V avait déjà salué du titre de Docteur angélique, le patron, le protecteur et l'ange de toutes les écoles. »

* * *

Lettre doctrinale très importante, que nous annonçons Pie XI par ces derniers mots ; comme l'Encyclique *Æterni Patris*, elle exercera probablement une influence profonde sur les études et sur la science catholiques.

Pour terminer, à propos du centenaire de Renan, soulignons la nouvelle que les agences télégraphiques et qui achèvera de dérouter et de scandaliser les libéraux de toute nuance : Sa Sainteté a demandé à son Vicaire général le Cardinal Pompili de convoquer le peuple romain à une cérémonie réparatrice de ces solennités blasphématoires.

LOUIS PICARD.

ALLEMAGNE

La protestation des évêques de rhénanie

Voici le texte de la lettre collective des évêques de Cologne, de Munster et de Paderborn :

UN APPEL ÉPISCOPAL A L'ÉTRANGER.

Nous soussignés, Evêques des diocèses situés dans les régions du Rhin et de la Ruhr, occupées militairement à la suite de retards dans le paiement des réparations par l'Allemagne, nous nous sommes réunis aujourd'hui à Paderborn, afin de nous concerter sur la misère et le découragement qui, dans la région occupée, ne font qu'augmenter. C'est ici, à Paderborn, que se trouvait pendant la guerre, l'œuvre de secours des évêques allemands, œuvre qui a apporté, dans un large amour chrétien, consolation et assistance à plusieurs centaines de mille Français et Belges, ainsi qu'à leurs parents, frappés par les malheurs de la guerre.

La funeste guerre a fini désavantageusement pour notre peuple, qui n'a ni causée ni voulue, mais l'a plutôt subie pendant quatre ans comme un destin inévitable en donnant son bien et son sang par obéissance à l'autorité légitime. Venant s'ajouter à une cruelle Révolution, des suites de laquelle notre peuple ne peut se remettre que lentement, le soi-disant traité de paix de Versailles abattit sans pitié, notre peuple en lui imposant des rigueurs et des obligations insupportables. Le traité mit notre peuple dans une détresse criant vengeance au ciel, particulièrement les milieux qui n'ont pris aucune part à la guerre. Tous les jours, du matin jusqu'au soir, une bonne partie de nos occupations pastorales doit être réservée à combattre la faim et la maladie, toujours croissantes, que nous rencontrons partout où nous allons, dans les orphelinats et les hôpitaux, dans les écoles et les familles, dans les crèches et dans les hospices. Recevoir les appels au secours pour cas extrêmes toujours plus nombreux et plus pressants, et sauver ce qu'il reste encore à sauver de la mort et de la déchéance au moyen des dons généreux des catholiques étrangers, constitue, dans ces années de soi-disant paix, qui ont suivi la guerre, une partie importante de notre travail pastoral. Et nous ne parlons pas, dans cet ordre d'idées, de la grande détresse de nos églises, en particulier de la pauvreté de nos couvents et de nos ecclésiastiques. A côté de tout ceci, nous avons dû continuellement nous occuper d'inciter notre peuple, qui aspire après la paix et auquel la paix seule pourra procurer des jours supportables, à l'inciter malgré le fardeau de la pseudo-paix de Versailles, de pratiquer et développer l'esprit d'amour et de réconciliation.

Aussi croyons-nous devoir témoigner devant Dieu et devant notre conscience, que notre peuple, se soumettant à la volonté de son gouvernement, a repris sérieusement et honnêtement le travail, afin de satisfaire aux obligations imposées par les vainqueurs, pour autant que ce fût humainement possible. Comme cette volonté de s'exécuter, que notre peuple a prouvée en payant jusqu'aujourd'hui en valeurs de tout genre, pour une somme de cent milliards de marks-or, existe incontestablement, nous avons le droit de demander quel est le peuple, ayant, depuis que la terre existe, fourni un effort plus grand et plus imposant, afin d'obtenir enfin de ses ennemis, le repos et une vie de véritable paix.

Nous avons beau considérer la situation de droit et la situation de fait, nous ne pouvons admettre que les dirigeants de France et de Belgique — étant donnée cette évidente volonté allemande de s'exécuter — trouvent dans quelques retards proportionnellement insignifiants dans les livraisons mensuelles allemandes, le droit de prendre ces mesures terribles, qui nous atteignent le plus directement, nous et nos diocésains. Nous ne pouvons admettre que les autorités occupantes ennemies aient le droit de forcer les habitants de nos diocèses, en pleine paix, à la désobéissance et à l'infidélité envers leurs autorités civiles légitimes, ainsi qu'au parjure et à la trahison ; qu'elles aient le droit de traiter comme des malfaiteurs ordinaires des personnes honorables, que dans nombre de cas nous connaissons personnellement et que nous estimons, de les condamner au bannissement, à la prison, aux fers. Elles sont révoltantes les exhorbitantes condamnations à l'amende et à la prison, prononcées en pleine paix, parce que l'on confesse la fidélité patriotique ; elles sont barbares, les arrestations, les coups de pied et de cravache et autres mauvais traitements qui sont appliqués à des innocents et à des personnes sans défense. Nous sommes épouvanté de voir qu'on chasse brutalement, au milieu de l'hiver, loin de leurs foyers et de leurs régions, les familles, complètement innocentes, de ces hommes qui ne font que leur devoir : femmes et enfants, petits enfants et vieillards. Ces cas ne sont pas isolés, mais ils se répètent souvent.

Nous, évêques, émus de tristesse et pleins de sollicitude, déclarons que pareilles mesures, prises en vertu d'une action de paix, creusent un nouveau et profond fossé entre les peuples et excitent jusqu'à l'extrême limite, peut-être jusqu'au désespoir, nos compatriotes exaspérés. Malgré tout, nous continuerons à faire notre devoir, pénétrés que nous sommes de la mission pacificatrice des évêques qui nous revient du Christ. Nous ne cesserons pas de donner de bons conseils aux populations souffrant innocemment des mesures militaires — et de leur en faire donner par le clergé — afin qu'elles restent calmes et raisonnables en face de n'importe quelle injustice et qu'elles ne rendent pas le mal pour le mal.

D'autre part, pourtant, personne ne s'attendra à ce que nous nous taisions tout simplement en présence des vexations et des souffrances de nos compatriotes et de nos diocésains, et que nous assumions, par ce silence, une part de responsabilité dans des conséquences à peine concevables dans leur horreur, et que nous craignons, et qu'en pleine paix les dirigeants franco-belges, malgré les vifs avis d'abstention des Anglais, auront provoqués. En tout état de cause, la situation malheureuse de la région du Rhin et de la Ruhr doit avoir ouvert les yeux à tout homme clairvoyant et voulant la paix : Il est urgent de revoir le traité de paix de Versailles, chose reconnue par tout le monde, la France et la Belgique exceptées, si l'on veut empêcher que finalement la guerre ne devienne sur terre un état normal.

Nous, pasteurs des diocèses de Cologne, de Münster et de Paderborn, nous, avons le devoir particulier d'élever la voix devant le monde entier, parce que nous comptons dans nos diocèses sept millions de catholiques, dont les deux tiers gémissent sous le poids de l'occupation. Nous connaissons la région occupée, non seulement depuis nos visites récentes, non seulement depuis l'époque de notre activité épiscopale ; non, nous avons avec elle depuis notre jeunesse, les relations les plus intimes et les plus personnelles et nous y avons travaillé de nombreuses années au bien des âmes d'une population qui aime la paix et le travail. Les tentatives de nier la situation insupportable créée par la France et la Belgique, ou même de rendre la population elle-même responsable des malheureux événements, n'ont pour nous d'autre effet que de stimuler notre saint devoir de témoigner tout haut, devant le monde entier, de la vérité. C'est pour cela aussi que nous en sommes arrivés à soumettre les nouvelles terrifiantes qui de jour en jour deviennent plus nombreuses à un contrôle spécial.

Enfin nous profitons de l'occasion pour remercier solennellement dans l'univers catholique, tous ceux qui nous permettent, par leurs dons, d'adoucir le sort, ne fût-ce que légèrement de nos diocésains des territoires occupés, et en premier lieu, nous remercions notre saint Père Pie XI, comme il convient à des fils fidèles. Nous savons de lui-même que nos préoccupations sont les siennes. Nous agissons aussi d'après ces intentions quand nous nous unissons tous les jours, par la prière, avec nos diocésains, d'accord avec son dernier message de paix, pour qu'enfin « le Seigneur et Rédempteur, la source et le prince de la paix, préserve l'humanité éprouvée d'une nouvelle calamité et remette les peuples et les gouvernements de nouveau dans la voie de la fraternité et de la justice, de l'équité et de la bienveillance, qui les conduira finalement à la bonne compréhension des choses ».

Paderborn, le 3 mars 1923.

KARL JOSEPH Kard. SCHULTE, Archevêque de Cologne,
JOHANNES, évêque de Munster,
KASPAR, évêque de Paderborn.

* * *

Le peuple allemand n'a pas voulu la guerre, déclarent les évêques. Et le peuple français... ? et le peuple belge... ? Oui ou non, l'Allemagne a-t-elle déchaîné la catastrophe ? Et le peuple Allemand, est-il solidaire de ceux qui l'ont mené à l'abîme ?

La Belgique violée et envahie attend toujours un « geste » de ce peuple allemand, de ces catholiques allemands, qui n'ont pas voulu la guerre, mais qui ne renient pas les crimes commis en leur nom, et pourtant, l'Allemagne officielle a signé l'article du traité de Versailles qui la déclare responsable de la guerre.

« La guerre s'est terminée de façon malheureuse pour l'Allemagne ». On ne peut que s'étonner de trouver cette phrase sous la plume de pasteurs catholiques. Car si la guerre fut injuste dans son origine, il n'y a qu'à remercier le ciel que l'injustice n'ait pas triomphé !...

« L'Allemagne vaincue a payé ce qu'elle a pu. Déjà cent milliards de marks-or ont été versés. L'occupation de la Ruhr est une iniquité et une injustice... ».

1) Le 5 mai 1921, Lloyd George remettait au nom des Alliés, au Gouvernement Allemand, la note suivante :

« Le traité de Versailles a été signé il y a moins de deux ans. Le Gouvernement allemand l'a déjà plusieurs fois violé. La livraison des coupables, des criminels, qui ont commis des crimes contre les lois de la guerre, le désarmement, le paiement en espèces ou en nature de vingt milliards de marks-or n'ont pas été exécutés. Les Alliés n'ont pas insisté brutalement pour faire exécuter leurs créances à la lettre. Ils ont accordé des délais. Ils ont même modifié la nature de leurs exigences. Mais chaque fois, le Gouvernement allemand s'est dérobé devant eux ».

2) Au premier janvier 1923, l'Allemagne aurait dû avoir versé soit en vertu de l'article 236 du traité, soit en vertu de l'état des paiements (5 mai 1921), soit au titre des armées d'occupation, environ vingt-huit milliards de francs. Elle avait payée treize milliards, soit un déficit de près de quinze milliards.

Nous sommes loin des cent milliards de marks-or dont parlent les évêques !

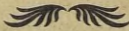
Au 1^{er} janvier 1923, la France avait avancé environ nonante-huit milliards de dépenses recouvrables sur l'Allemagne, dont quarante-neuf milliards pour les régions dévastées.

3) L'occupation de la Ruhr est-elle injuste et inique ? Le traité de Versailles, signé par l'Allemagne, stipule : « Les mesures que les Puissances Alliées et Associées auront le droit de prendre, en cas de manquement volontaire par l'Allemagne, et que l'Allemagne s'engage à ne pas considérer comme des actes d'hostilité, peuvent comprendre des actes de prohibition et de représailles économiques et financières et, en général, telles autres mesures que les Gouvernements respectifs pourront estimer nécessaires par les circonstances. Même ceux qui croient l'occupation de la Ruhr est une faute politique et économique ne peuvent donc nier qu'elle ne blesse en rien ni le Droit ni la Justice.

4) Nous nous permettons de demander aux évêques signataires de l'Appel à l'Étranger si, dans l'hypothèse où la guerre se fut terminée de façon heureuse (!) pour l'Allemagne, celle-ci se fut contentée, comme les Alliées, d'un article 232, reconnaissant que les ressources de l'Allemagne n'étant pas suffisantes pour assurer une réparation complète, et qui limite la réparation des dommages causés soit aux personnes, soit aux biens de la population civile.

Nous regrettons que la dispersion géographique des catholiques allemands dans l'Empire ait pour résultat de faire tomber en premier lieu sur des catholiques les mesures prises par les Alliés contre une Allemagne coupable, qui s'est reconnue telle, qui a promis de réparer un peu son crime, et qui, depuis l'armistice, fait preuve de la plus insigne mauvaise foi. Nous compatissons aux malheurs des catholiques rhénans et nous comprenons les angoisses de leurs pasteurs. Mais la Vérité et la Justice ont des droits imprescriptibles. Si nos frères d'outre-Rhin souffrent des suites d'une guerre voulue par leur « autorité légitime » d'alors, qu'ils s'en prennent d'abord à Berlin, à Berlin qui a voulu la guerre et à Berlin qui empêche la paix. Peut-être feraient-ils bien aussi de méditer sur les dangers d'un nationalisme qui met la Patrie au-dessus de tout, et de se dire que l'impérialisme et le byzantinisme du Centre d'avant-guerre, ne sont pas étrangers à leur actuelle infortune. . .

V.



ANGLETERRE

Le rôle de la finance

De G. K. Chesterton dans le « New Witness » :

Il fut annoncé dernièrement dans la presse que l'Amérique songeait à intervenir dans le problème de la Ruhr ; et que le Président Harding allait nommer une commission d'experts financiers pour fixer exactement ce que l'Allemagne peut et doit payer. Le contexte me manque, et j'ignore si d'autres cas similaires sont envisagés. Toutefois il semble très probable que le journal en question annonçait d'autres décisions du même genre : qu'un comité comprenant des commissaires soviétiques et les partisans les plus convaincus de Karl Marx serait constitué pour décider de façon impartiale quelle compensation serait accordée à l'ancienne aristocratie russe et aux contre-révolutionnaires combattant encore pour le Tsar. Sans doute était-il question aussi d'un groupe comprenant les professeurs allemands les plus savants, surtout des historiens, chargé de donner le verdict de l'histoire sur les causes de la grande guerre. Et on annonçait sans doute aussi qu'un tribunal d'arbitrage, composé de Pachas turcs, allait se prononcer sur les torts des Arméniens et les résultats du ravage de Smyrne. Peut-être le journal ne mentionnait-il pas ces cas parallèles, mais quiconque ne voit pas que ce sont là des cas parallèles ne comprend rien au problème européen actuel.

La lutte européenne se livre entre des intérêts financiers et commerciaux, et des intérêts semblables à ceux des Français et des Belges. Notez que je ne dis pas qu'il n'y a pas d'intérêts, et des intérêts légitimes, de deux côtés. Je ne prétends même pas que derrière ces intérêts il n'y a pas d'idées, et des idées très défendables.

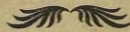
Il en va d'ailleurs de même pour les cas cités comme parallèles. Il y a quelque chose à dire en faveur du bolchévisme, parce qu'il y a quelque chose à dire en faveur du socialisme, et nous croyons savoir cela mieux que maint socialiste. Il est tout naturel que l'Allemagne soit soutenue par des historiens allemands, et ces historiens furent assez plausibles pour convaincre nombreux historiens anglais. Les Turcs n'ont pas tout à fait tort dans leur querelle séculaire avec les Arméniens. Ils n'ont pas tout à fait tort non plus dans leur querelle récente avec les Grecs. De même il y a des arguments en faveur des sociétés commerciales dans leur lutte avec les sociétés non-commerciales. Mais l'homme qui veut faire arbitrer le différend entre les sociétés commerciales et les sociétés non-commerciales par des hommes d'affaires, a tout-à-fait tort. C'est purement idiot de prétendre qu'un financier puisse juger un conflit entre la finance et la production agricole ; ou entre la finance et le patriotisme ; ou même entre la finance et le militarisme.

Le différend porte sur la question de savoir si le filet de l'interdépendance créé par la finance étranglera l'ancienne morale de l'indépendance telle que le paysan la comprend toujours. Cette morale comporte certaines traditions bien définies de responsabilité, de dommage et de dette. Par exemple, l'idée de châtiment, ou compensation forcée, était basée sur la notion normale de propriété. Mr Brown, boucher, a conduit son bétail de manière à mettre en pièce la vitrine de M. Jones, boulanger. L'épicier, le légumier et le poissonnier, ont toujours été d'accord que l'intérêt commun à la ville et aux corps de métier était qu'en pareil cas une réparation fût payée. S'ils commencent à soutenir que mettre le boucher à l'amende sera préjudiciable au boulanger, ils ont franchi la ligne du bon sens et perdu tous leurs axiomes sociaux.

Il est possible que le boucher et le boulanger soient convaincus de la nécessité de recourir à l'arbitrage du banquier. Peut-être celui-ci s'opposera-t-il à toute réparation de différentes manières, parce qu'il se fait qu'il traite moins d'affaires avec le boulanger qu'avec le boucher.

Tous ces arguments ont été employés en faveur de l'Allemagne, et nous ne prétendons pas que ces arguments étaient sans valeur. Nous prétendons qu'ils détruisent les anciennes notions de responsabilité. Si nous acceptons de discuter la question de savoir ce qui arrivera finalement si le boucher doit payer, nous ouvrons un problème économique infini. On peut prétendre qu'il ne commandera plus chez le boulanger ces délicieux gâteaux que la famille aimait tant ; ou qu'il lui faudra annuler la commande de beaux candélabres en argent qu'il fit chez le bijoutier. Si le boucher est mis à l'amende, il est possible qu'il s'en suive un tas d'effets économiques indirects dans toute la ville. Mais, d'autre part, si nous ne mettons pas le boucher à l'amende, tout boutiquier est exposé à voir sa vitrine démolie par une vache faisant irruption.

Quel que soit le parti que nous prenions dans la querelle, il nous faut comprendre la décision du paysan français. Le paysan s'en tient au principe et on ne peut le convaincre d'en accepter un autre. Il vit dans un monde sain où un paiement paie, une réparation répare, un châtiment peut châtier. Il ne se préoccupe pas du monde sauvage où les sophistes économistes veulent atterrir. Il semble parfois que ce sera un monde dans lequel le créancier sera ruiné parce qu'il reçoit son argent, et dans lequel donner mille livres sterling à quelqu'un sera le moyen de provoquer la faillite de celui auquel on les donne. Mais poussons ces théories aussi loin que nous voulons, notre bon sens doit pourtant reconnaître qu'il existe un monde de règles fixes, de principes, que ces théories envahissent. Ce sont les principes sur lesquels se basaient jusqu'à présent toutes les relations sociales, là surtout où les hommes étaient libres et égaux devant la loi. Les imaginations étourdies et indirectes des financiers ne peuvent satisfaire ces hommes-là. Et très certainement ces hommes-là n'accepteront pas d'être jugés par le spéculateur financier.



Le Cercle Saint Jean de Capistran nous prie d'annoncer la conférence que donnera M. Ch. Dendal, Commandant-adjoint d'état-major, mercredi 28 mars, à 20 heures, 34, rue de Stassart. Sujet : L'armée et la nation.

Etablissements CEUTERICK rue Vital de Coster, Louvain



Caisse générale de Reports et de Dépôts

SOCIÉTÉ ANONYME

SIÈGE SOCIAL :

BRUXELLES, 11, RUE DES COLONIES, 11

Capital : 20.000.000 Réserves : 22.000.000

TOUTES OPÉRATIONS DE BANQUE :

Comptes de Chèques et de Quinzaine.

Dépôts de Titres et de Valeurs.

Lettres de Crédit.

Prêts sur Titres.

Coffres-Foris.

BUREAUX DE QUARTIER :

Bureau A : Place Bara, 14, Cureghem

Bureau B : Parvis Saint-Gilles, 33, Saint-Gilles

Bureau C : Place Saintelette, 26, Molenbeek

Bureau D : Rue de Tongres, 60-62.

L'ESCAUT

COMPAGNIE D'ASSURANCES MARITIMES

CONTRE

**l'Incendie et
les accidents
de toute nature**

FONDÉE A ANVERS EN 1821

AU CAPITAL DE **4,200,000 Francs**

Agences dans tout le pays

SIÈGE SOCIAL A ANVERS

10, rue de la Bourse, 10

Directeur : N. DIERCXSSENS

GROS :
rue des Bogards, 16
BRUXELLES

SAVON DALTON

Pour votre toilette



A la Grande Fabrique

E. Esders

26, rue de la Vierge Noire, 26

Bruxelles

Maison fondée en 1877

Téléphone 3003

Diplôme d'honneur à l'Exposition de Bruxelles en 1910

Vêtements pour hommes, dames et enfants

Livrées et uniformes. Vêtements de sports et voyages.
Lingerie. Bonnetterie. Chapellerie. Ganterie. Chaussures.
Cannes. Parapluies. Fourrures. Modes.

CHOCOLAT

Le Chocolat Due
surpasse tous les chocolats.

La Voix de son Maître

La marque qui se trouve sur tous nos Gramophones et Disques.

C'est le symbole de la suprématie

Demandez nos Catalogues et l'adresse du revendeur le plus proche

C^{ie} française du Gramophone
BRUXELLES
51 Avenue de la Porte de Hal
65, rue de l'Écuyer

Un tableau rayonnant!

"NUGGET"
POLISH POUR CHAUSSURES

Typographie — Lithographie — FABRIQUE DE REGISTRES — Articles de Bureau —	VAN CAMPENHOUT Frères et Sœur Maison fondée en 1733 François VANNES Successeur 13, rue de la Colline, Bruxelles Tél. 227.64 USINE ÉLECTRIQUE : 36, RUE VANDERSTRAETEN	Papeterie — Maroquinerie — COPIE-LETTRES — Chapelets — Livres de prières —
--	---	---

LA MAISON DU TAPIS

BENEZRA

RUE DE L'ÉCUYER, 41-43 BRUXELLES

TÉLÉPHONE 271.15

LES PRIX DÉFIENT
A QUALITÉ ÉGALE
TOUT CONCURRENCE

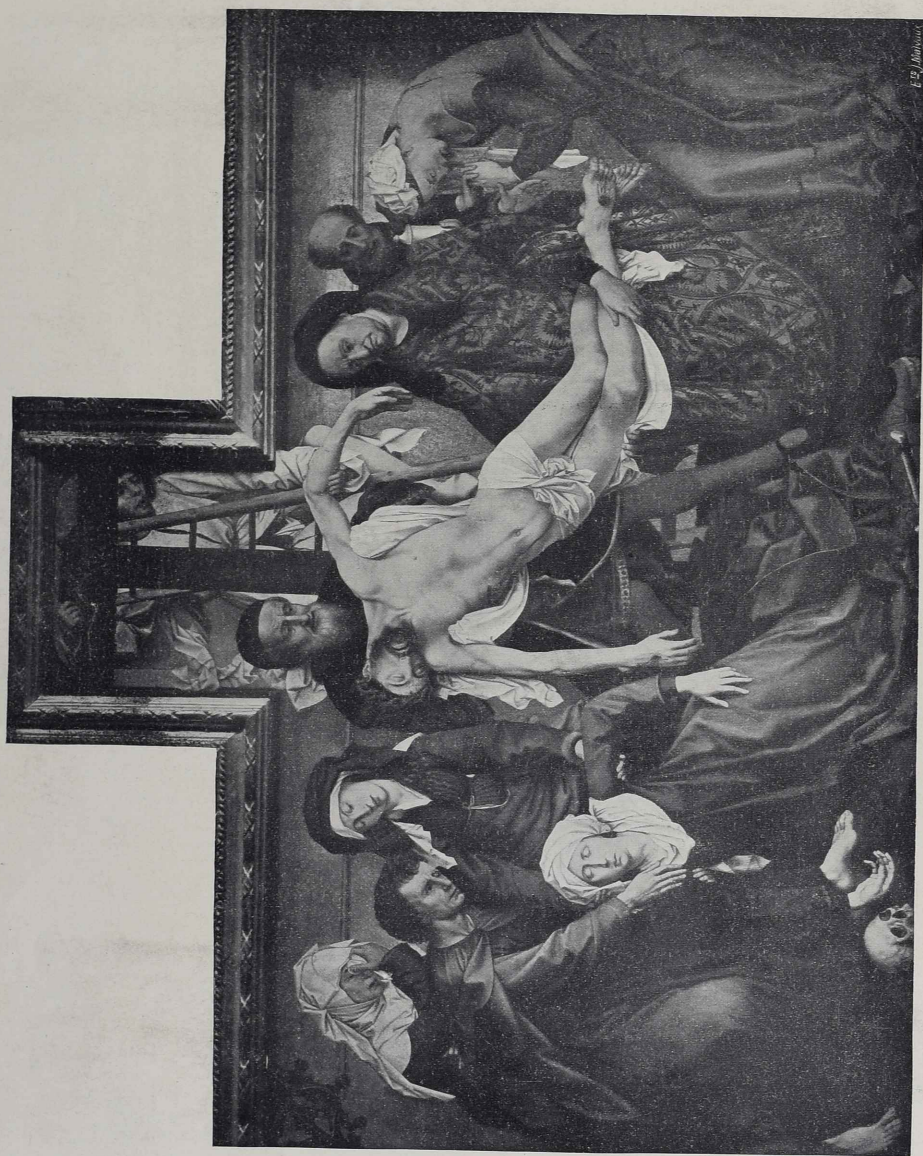
TAPIS D'ORIENT, anciens et modernes. MOQUETTES UNIES tous les tons. TAPIS D'ESCALIERS et D'APPARTEMENTS (divers dessins et toutes largeurs). CARPETTES DES FLANDRES et autres (imitation parfaite de l'Orient). TAPIS D'AVIGNON unis et à dessins

ATELIER SPÉCIAL
POUR LA REPARATION
DES TAPIS





L'ANNONCIATION DE MAURICE DENIS



LA DÉPOSITION DE CROIX DU PRADO, par ROGER DE LA PASTURE